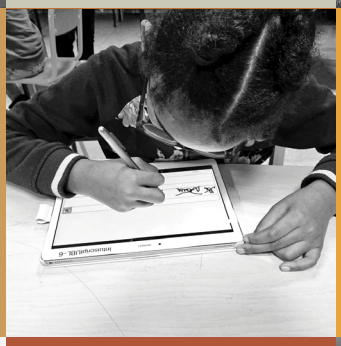
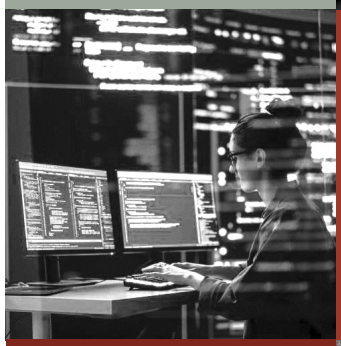
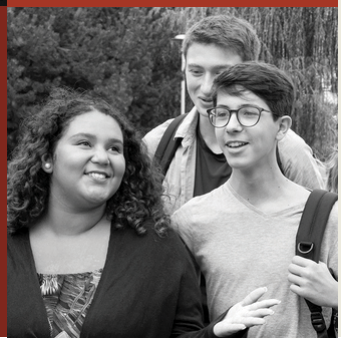
RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2026

ÉDITO

La région académique Occitanie est un espace de coopération, de coordination et d'impulsion au service des politiques publiques. Son rôle est de fédérer les énergies, de renforcer les complémentarités entre les académies et de porter une vision commune au bénéfice de l'ensemble du territoire.

En 2026, cette ambition s'est traduite par une mobilisation collective autour des grands enjeux qui façonnent l'avenir de notre région : l'attractivité des territoires, l'adaptation des compétences aux évolutions économiques, les transitions écologique et numérique, ainsi que l'égalité d'accès aux services publics.

De la maternelle à l'université, notre région académique est profondément engagée pour offrir des parcours scolaires et de formation ambitieux à tous ses élèves. Avec près de 980 000 élèves du premier et du second degré et plus de 270 000 étudiants, elle représente environ 10% des élèves et étudiants en France. Grâce à ce continuum des apprentissages, la région académique Occitanie permet d'ouvrir les horizons, de concrétiser les ambitions et de favoriser l'insertion professionnelle en s'appuyant notamment sur la recherche, l'innovation et un enseignement supérieur de pointe.

Dans une région marquée par sa diversité géographique et démographique mais également par son attractivité, la coordination régionale constitue un levier essentiel pour garantir cohérence, efficacité et équité. La région académique a poursuivi le développement de partenariats étroits avec les services de l'État, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et le monde associatif. Cette dynamique permet d'accompagner les politiques de formation, de soutenir l'innovation, de favoriser l'engagement des jeunes et de renforcer l'articulation entre les besoins des territoires et les réponses apportées par les services publics.

L'année écoulée a également illustré la capacité de notre organisation à partager les expertises, mutualiser les initiatives et construire des réponses communes face à des enjeux complexes. Cette démarche collective renforce la qualité de l'action publique tout en valorisant les spécificités et les réussites de chacun de nos territoires.

C'est avec une grande fierté que je tiens une fois de plus, à saluer l'engagement des personnels, des cadres, des partenaires institutionnels et de l'ensemble des acteurs qui contribuent chaque jour à cette ambition commune dans les écoles, les établissements, les universités et les laboratoires de recherche, ainsi que dans les services de région académique. Leur mobilisation est la clé de notre réussite.



Carole DRUCKER-GODARD

Rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Offrir à chaque élève les savoirs, les compétences et les conditions nécessaires à sa réussite et à son épanouissement est notre ambition commune. En 2026, l'académie de Toulouse a poursuivi cette mission avec engagement, en s'appuyant sur une organisation territoriale qui allie cohérence, proximité et prise en compte des réalités locales.

L'égalité des chances, la réussite de tous les élèves et l'ouverture sur le monde professionnel demeurent au cœur de notre action. Le déploiement des dispositifs de réussite dans les collèges et les lycées a renforcé l'accompagnement des élèves et contribué à réduire les écarts entre les territoires. Les partenariats développés avec les acteurs économiques locaux favorisent la découverte des métiers et l'élaboration de projets d'orientation ambitieux. Dans la voie professionnelle, les projets menés avec les entreprises et les artisans illustrent la volonté de proposer des formations en phase avec les besoins du territoire.

Des établissements développent des enseignements liés aux métiers d'avenir, tandis que l'intégration des outils numériques enrichit les pratiques pédagogiques et prépare les élèves aux enjeux de demain. Ces évolutions s'appuient sur l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative, en lien étroit avec les familles et les collectivités territoriales.

L'académie de Toulouse porte aussi avec conviction l'ambition d'une éducation à la culture pour tous, l'ouverture à l'international et l'égalité filles et garçons. Les actions conduites en faveur de la persévérance scolaire, de la citoyenneté et de l'inclusion témoignent de notre volonté de construire une École exigeante, bienveillante et ouverte à tous. Ces réalisations sont le fruit de l'investissement quotidien de tous les personnels de l'académie et de nos partenaires.

Ensemble, au cœur de la Région académique Occitanie, dans nos huit départements de l'académie de Toulouse, nous nous engageons chaque jour pour la réussite de nos élèves.



Karim BENMILOUD

Recteur de l'académie de Toulouse

L'Occitanie bénéficie d'atouts exceptionnels : deux grands pôles universitaires de rayonnement international à Montpellier et Toulouse, un réseau d'établissements présent sur l'ensemble du territoire, plus de 250 unités de recherche et une dynamique d'innovation reconnue au niveau national et international.

En 2026, la région académique a poursuivi son action visant à renforcer la cohérence et la complémentarité de cet écosystème. Notre priorité demeure de garantir à chaque étudiant un accès à une offre de formation ambitieuse et de qualité, tout en accompagnant les transformations qui façonnent les métiers et les compétences de demain. Le développement des campus de proximité, des formations professionnalisantes et des parcours favorisant la réussite étudiante participe à cette volonté d'allier excellence et équité territoriale.

La recherche et l'innovation occupent également une place centrale dans cette dynamique. Les projets menés dans des domaines stratégiques tels que l'aéronautique, l'espace, la santé, l'intelligence artificielle ou encore les transitions environnementales illustrent la capacité de notre territoire à produire des connaissances, à les diffuser et à innover.

Le renforcement des liens entre laboratoires, établissements d'enseignement supérieur, entreprises et collectivités contribue à faire de l'Occitanie une région d'expérimentation et d'excellence.

Cette ambition collective repose sur l'engagement quotidien des communautés universitaires et scientifiques ainsi que de leurs partenaires. Ensemble, nous construisons un espace d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation toujours plus attractif, ouvert sur le monde et pleinement mobilisé au service du développement des territoires et de la réussite des jeunes.



Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

Rectrice Déléguée à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

SOMMAIRE

1 P.7

LA RÉGION ACADÉMIQUE

Les chiffres clés
Les temps forts
Le projet de région académique
Une gouvernance collaborative



2 P.13

INNOVATIONS

Mieux orienter, mieux accompagner
Enseignement supérieur - mesures phares
Une action pour les jeunes au plus près des territoires
Une stratégie numérique régionale résolument innovante



3 P.39

EUROPE ET INTERNATIONAL

Ouvrir la région académique sur l'Europe et l'International, un puissant levier stratégique
Erasmus+, un accélérateur de réussite scolaire



4 P.45

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
(DOSSIER)

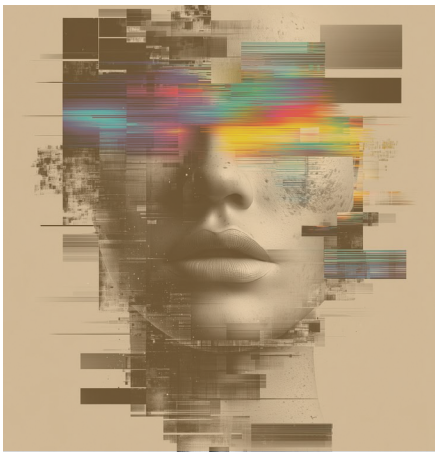
Formation des cadres à l'IA

L'Incubateur IA

Le développement d'assistants IA

Intégrer l'IA en éducation

Expérimenter l'IA
pour des apprentissages personnalisés



5 P.61

TRANSITIONS

Former à la gestion durable de l'eau

France 2030 - les Métiers d'avenir
«jusque dans la classe»

Mobilité durable
pour des déplacements
écoresponsables

Réinventer les bâtiments
pour une transition écologique
et des environnements
de travail durables



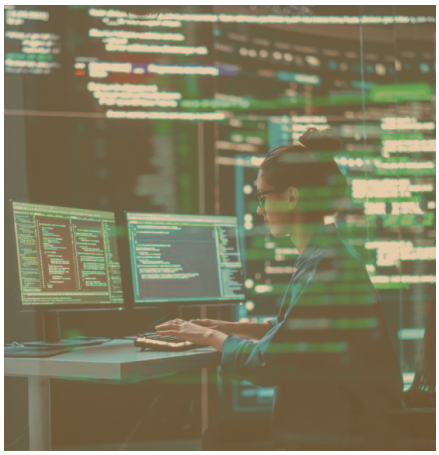
6 P.73

QUALITÉ

Un plan d'action régional
pour prévenir les risques cyber

Mise en qualité de la gouvernance
des CMQ

Déontologie et prévention
des conflits d'intérêts




ACADÉMIE
DE TOULOUSE
ACADÉMIE
DE MONTPELLIER



1

LA RÉGION ACADÉMIQUE

Les chiffres clés
Les temps forts
Le projet de région académique
Une gouvernance collaborative

1

LA RÉGION ACADÉMIQUE | Les chiffres clés



2e région en superficie
1re région pour le secteur aéronautique et spatial
1re région pour l'effort de recherche

103 553
PERSONNELS
(1.2 million en France,
l'Occitanie représente
environ 8,3% des personnels EN)



975 770
ÉLÈVES SCOLARISÉS
(8,2% des élèves
scolarisés en France)
491 767 élèves dans l'académie de Montpellier
507 996 élèves dans l'académie de Toulouse



4 423
ÉCOLES
(9,3% des écoles en France)

890 COLLÈGES et LYCÉES
(environ 10%
des collèges et lycées français)

270 214
ÉTUDIANTS
(environ 9% des étudiants en France)



16 CAMPUS
des métiers et des qualifications

85 102
APPRENTIS
répartis sur **685** sites de formation



38 ÉTABLISSEMENTS
d'enseignement supérieur
dont **11** universités

14 CAMPUS CONNECTÉS

LA RÉGION ACADÉMIQUE | Les temps forts



2026

6 juillet 2026
Comité régional d'orientation stratégique des CMQ d'Occitanie

25 juin 2026
Adoption de la feuille de route pour le numérique éducatif

8 juin 2026
Lancement du CMQ gestion durable de l'eau

3 juin 2026
Comité de pilotage Avenir Pro

4 mai 2026
Lancement de SINPA
(Semaine de l'Innovation, du Numérique et des Pédagogies Actives)

13 avril 2026
Circulaire de région académique à la formation professionnelle

11 mars 2026
Adoption de la feuille de route de la DSI²

18 février 2026
Webinaire pour les référents Découverte des Métiers en Occitanie

2 février 2026
Lancement de la semaine des cordées de la réussite 2026

28 janvier 2026
Adoption de la feuille de route pour l'action européenne et internationale
Adoption de l'organisation de la gouvernance de la sécurité du numérique de la région académique

27 janvier 2026
2e édition information post BTS sur la poursuite d'études

21 janvier
Comité stratégique régional France 2030 (AMI-CMA)

20 janvier 2026
Inauguration du site Hoche à Nîmes

2025

17 décembre 2025
Séminaire de région académique à l'ENAC Toulouse
Adoption du projet de région académique 2026-2028

3 décembre 2025
Séminaire des tuteurs de service civique

19 novembre 2025
Assises de la formation professionnelle
Signature de la convention de coopération avec le MEDEF Occitanie

6 novembre 2025
Lancement de la formation des cadres à l'IA

3 novembre 2025
Inauguration du bâtiment Rhapsodie à Toulouse

16 octobre 2025
Remise de la 3000e bourse Erasmus à un personnel en formation

30 septembre 2025
COS TNE 34

1er septembre 2025
Lancement de la plateforme Avenir

LA RÉGION ACADÉMIQUE | Le projet de région académique

Le projet 2026-2028 : un engagement au service des territoires et de la jeunesse

La Région académique Occitanie s'engage résolument dans une dynamique de transformation éducative, sociale et territoriale.

Une ambition partagée. Une action coordonnée.

Avec son projet 2026-2028, elle pose les fondations d'une action publique cohérente, innovante et ancrée dans les réalités locales et articule sa gouvernance autour de trois niveaux complémentaires : stratégique, organisationnel et opérationnel.

Pour faire face aux enjeux majeurs de son territoire, la région académique a identifié six politiques prioritaires du Gouvernement qui relèvent directement de son pilotage. Une de ces priorités est de faire du lycée professionnel une voie d'excellence, en renforçant les liens avec les entreprises et les Campus des Métiers et des Qualifications. La lutte contre le décrochage scolaire est également un enjeu crucial, notamment dans les zones rurales où le taux de jeunes non insérés dépasse 20 % dans cinq départements. Enfin, développer la mobilité européenne et internationale est un objectif phare.

L'administration de région académique mise sur l'engagement, l'efficacité et l'enthousiasme de ses équipes pour porter ses missions. Pour renforcer cette dynamique, plusieurs leviers sont actionnés. La mutualisation des moyens et l'innovation managériale sont au cœur de la stratégie, chaque service devant se doter d'un projet de service et d'une cartographie des missions pour clarifier les rôles et optimiser les ressources. Enfin, la transparence et l'évaluation sont renforcées par des outils de data-visualisation qui seront déployés dès 2026 pour suivre en temps réel l'impact des actions.



Innover, coopérer, agir.

La région académique Occitanie ne travaille pas en silo. Elle collabore étroitement avec les collectivités locales et entretient également des partenariats solides avec les entreprises, comme en témoigne la signature en novembre 2025 d'une convention avec le MEDEF pour renforcer les liens entre formation professionnelle et besoins économiques.

Le projet 2026-2028 constitue une boussole partagée pour tous les acteurs du système éducatif occitan. Il repose sur une vision globale articulant les politiques éducatives, l'enseignement supérieur, la jeunesse et les sports.

Il s'appuie sur une méthode rigoureuse pour évaluer, contrôler et communiquer sur les résultats. Enfin, il cultive un esprit collaboratif en impliquant chaque agent, chaque partenaire et chaque territoire.

Comme le souligne Carole Drucker-Godard :
« Construire la région académique Occitanie, c'est écrire une histoire nouvelle, celle d'un service public plus efficace, plus proche des citoyens, et résolument tourné vers l'avenir. »



La région académique Occitanie, en collaboration avec ses partenaires institutionnels, socio-économiques et associatifs, a engagé une démarche structurante visant à renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques éducatives sur son territoire. Le répertoire des conventions, actualisé en juin 2026, en recense **93, dont 83 signées à l'échelon régional**. Ces accords, conclus avec des partenaires institutionnels (40 conventions), des entreprises et des fédérations professionnelles, sont des leviers concrets pour répondre aux enjeux éducatifs, sociaux et économiques du territoire.

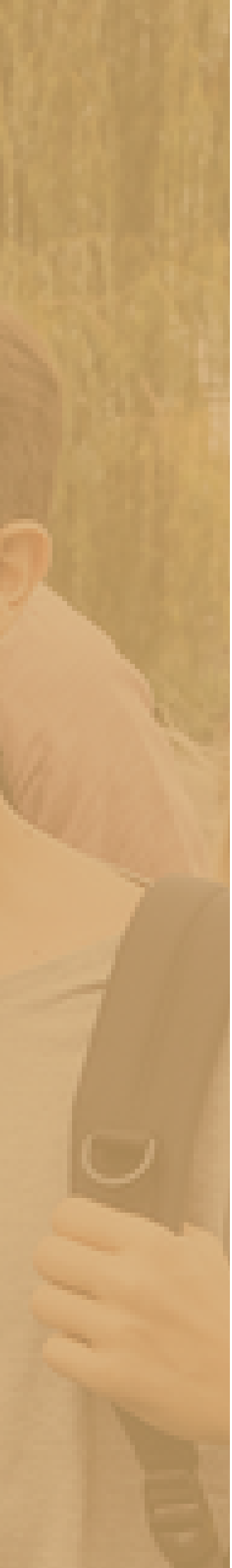
Cette démarche s'articule autour de priorités clés pour accompagner les jeunes vers la réussite. Des collaborations avec la Région Occitanie, les CROUS ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse visent à créer un environnement propice à l'émancipation et à l'insertion professionnelle. Parallèlement, des partenariats avec des acteurs économiques comme EDF, VEOLIA ou la SNCF, ainsi qu'avec des fédérations professionnelles, permettent d'adapter les formations aux besoins du marché du travail et d'ouvrir davantage les portes des entreprises aux jeunes.

L'ouverture internationale et le numérique éducatif complètent cette stratégie. Les conventions signées avec des régions européennes ou des institutions internationales favorisent les échanges et la mobilité, tandis que les collaborations avec Orange, Advents for People and Planet ou les universités dans le domaine de l'intelligence artificielle modernisent les pratiques pédagogiques et préparent les élèves aux enjeux technologiques.

Cette approche structurée et collaborative fait de la région académique Occitanie un acteur engagé pour un système éducatif plus inclusif, dynamique et tourné vers l'avenir.

93
conventions répertoriées





2

INNOVATIONS

Mieux orienter, mieux accompagner
Enseignement supérieur - mesures phares
Une action pour les jeunes au plus près des territoires
Une stratégie numérique régionale résolument innovante

2

INNOVATIONS | Mieux orienter, mieux accompagner





Michaël DECOOL
Directeur de région académique
à l'information et l'orientation



Anne VIADIEU
Directrice de région académique adjointe
à l'information et l'orientation

Plan Avenir, faire de l'orientation un projet d'émancipation

En quelques mots, pouvez-vous présenter ce qu'est le Plan Avenir et comment il est mis en œuvre en Occitanie ?

Faire de l'orientation un levier de justice sociale et d'émancipation individuelle, offrir aux jeunes des opportunités en accord avec les besoins économiques du pays, telles sont les ambitions du plan Avenir du collège jusqu'à l'enseignement supérieur. Annoncé en juin 2025, le Plan Avenir s'articule autour de 6 axes prioritaires :

- faire de l'orientation un projet partagé ;
- éduquer à l'orientation ;
- mieux préparer les élèves aux études supérieures ;
- faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur ;
- mieux prendre en compte les besoins du pays ;
- conforter la complémentarité des actions de l'État et des régions en matière d'orientation.

Pour la Région académique Occitanie, la mise en œuvre du Plan Avenir a pu bénéficier du travail engagé avec la Région pour construire « la maison commune des ressources numériques » en matière d'information et d'orientation.

Celle-ci est fondée sur un triple principe :

- du **guichet unique** permettant, pour le personnel éducatif comme pour l'apprenant et ses responsables légaux, l'accès unique à l'ensemble pléthorique des ressources nationales et régionales, impliquant la régionalisation de la plateforme Avenir(s) avec la présence des outils, événements et ressources régionales (système de renvois...) ;

- de la **complémentarité des ressources** nationales et éducatives pour Avenir(s) et régionalisées et axées sur l'information formation-métiers pour la Région ; évitement des doublons ; interfaçage plateforme « 1jeune1solution » et « ID-stages » ;

- de l'**innovation** : une opérationnalisation réalisée à travers l'installation d'un comité éditorial Avenir(s) et d'un COPIL Plateforme Avenir(s)

Cette collaboration s'est d'ailleurs traduite par la déclinaison en Occitanie dès février 2026 de la charte État-Région sur les métiers et les formations à l'éducation à l'orientation des élèves, des étudiants et des apprentis.

D'après vous, quelles sont les réalisations les plus marquantes du Plan Avenir en Occitanie depuis la rentrée ?

A ce jour, les deux réalisations les plus marquantes autour du plan Avenir sont :

• la mise en œuvre d'un plan de formation très important à l'échelle de la région académique Occitanie,

• l'élaboration des PPO (Plan Pluriannuel d'éducation à l'Orientation).

S'agissant de la formation, à l'issue d'une première formation de formateurs en mai-juin 2025, 62 réunions en bassins et réseaux pédagogiques territoriaux et en collège des inspecteurs ont été réalisées entre septembre et fin novembre 2025 permettant de sensibiliser l'ensemble des cadres de la région (équipes de direction, inspecteurs) autour des déterminismes à l'œuvre lors des campagnes d'orientation ainsi que d'une présentation de la plateforme Avenir(s) et des PPO. Une seconde vague de formation entre novembre 2025 et mars 2026 a permis par la suite de former l'ensemble de 3500 professeurs principaux de 3e, professeurs documentalistes, référents découverte des métiers

Au total, ce sont donc plus de 5000 personnes accompagnées cette année dans le cadre du plan Avenir.

Forts des informations reçues lors des réunions de bassins et Réseau pédagogique territoriaux et des formations de Professeurs principaux de 3e, les établissements occitans ont aujourd'hui massivement lancé le travail de concertation pour la réalisation du PPO et l'on compte **en juin 2026 plus de 330 PPO déposés/publiés sur la plateforme Avenirs.**

Pouvez-vous expliquer comment la plateforme Avenir(s) ou l'outil Mon Projet Sup permet au quotidien à des élèves occitans de construire un projet d'orientation plus ambitieux ?

MonProjetSup est un outil numérique de la plateforme Avenir(s), simple et intuitif, qui aide les élèves, de la seconde à la terminale, à construire progressivement leur projet de formation post-bac et à préparer Parcoursup. Il permet d'élargir l'éventail des choix de formation et de réduire l'autocensure : le lycéen peut renseigner ses centres d'intérêt et appétences et accéder à des données fiables et à des suggestions personnalisées pour nourrir sa réflexion. L'outil lui permet de dialoguer avec les professeurs autour de son projet d'orientation post-bac.

Il offre aux équipes éducatives un outil pédagogique, support d'un dialogue enrichi.

MonProjetSup est recommandé aux élèves pour se familiariser à l'outil Parcoursup dès la 2nde permettant d'éviter ainsi le stress lié à un palier d'orientation essentiel en Terminale et construire très progressivement un choix éclairé de formation post-bac. Il peut être utilisé en autonomie, en activité de classe ou dans le dialogue avec l'équipe pédagogique. En cela il concourt pleinement aux objectifs de choix éclairé pour chacun du Plan Avenir.

Au-delà du plan Avenir, quelle action spécifique avez-vous mise en place pour répondre aux enjeux territoriaux de l'Occitanie (ex : accompagnement renforcé dans les zones rurales…) ?

Le dispositif des Cordées de la réussite constitue un levier majeur d'égalité des chances pour répondre aux disparités territoriales caractéristiques de la région Occitanie, marquée par la coexistence de grands pôles urbains et de vastes zones rurales.

Aujourd'hui, plus de 10 000 élèves issus de 260 collèges et lycées sont accompagnés annuellement, avec une priorité accordée depuis 2020 aux territoires les plus éloignés de l'enseignement supérieur : plus d'un tiers des collèges et lycées publics ruraux sont désormais intégrés au dispositif, et rejoignent les établissements situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville, déjà partenaires.

La mobilisation collective de l'enseignement secondaire et supérieur (Grandes Écoles, lycées, universités) soutenue par l'engagement des étudiants en tant que tuteurs permet d'élargir les horizons et de renforcer les ambitions des jeunes.

Pour garantir une équité territoriale, plusieurs Cordées couvrent l'ensemble de la région académique. Les dispositifs « DISPO » (Sciences Po Toulouse), « Donnez des ailes à votre avenir » (ENAC) et « OSE » (ISAE-SUPAERO) offrent ainsi à tous les élèves, quelle que soit leur localisation géographique, un accès à des actions d'ouverture sociale et culturelle.

Cette articulation entre mobilisation générale des acteurs et ciblage prioritaire des territoires fragiles constitue une réponse concrète et structurante aux enjeux d'égalité des chances en Occitanie.

AVENIR

Pour consulter le dossier Plan Avenir

Avenir Pro et Avenir Pro+ : un accompagnement renforcé vers l'insertion

Généralisé à la rentrée 2025 dans les 188 lycées professionnels publics et privés sous contrat de la région académique Occitanie, le dispositif AvenirPro constitue un levier majeur de la réforme du lycée professionnel en faveur de l'insertion des jeunes. Reposant sur une coopération renforcée entre l'Éducation nationale, France Travail et les Missions Locales, il accompagne les élèves dans la construction de leur projet professionnel, la découverte du marché du travail, la valorisation de leurs compétences et la préparation de leur insertion.

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, 2 649 interventions collectives et 177 actions en lien avec les entreprises ont été organisées conjointement par les conseillers de France Travail et des Missions Locales, en lien avec les Bureaux des entreprises. Ces actions ont contribué à renforcer la connaissance du monde professionnel et l'employabilité des élèves. Les retours des acteurs témoignent de l'impact positif du dispositif : 71 % des établissements se déclarent satisfaits de son déploiement, 60 % des lycéens estiment que les interventions facilitent leur recherche d'emploi et 87 % des équipes pédagogiques constatent l'acquisition de nouveaux outils et méthodes par les élèves.

Faire le lien entre le lycée et l'emploi

Le dispositif s'articule autour de deux phases complémentaires. La première, AvenirPro, se déroule durant la dernière année de formation. Elle propose quatre ateliers collectifs, des entretiens individuels sur la base du volontariat ainsi que la participation à des événements favorisant la rencontre avec le monde économique : forums de l'emploi, job dating, visites ou rencontres avec des professionnels. Elle vise à préparer progressivement les élèves à leur future insertion professionnelle.

Une solution pour chaque jeune

La seconde phase, AvenirPro+, intervient après les examens pour les élèves ne disposant d'aucune solution immédiate d'emploi ou de poursuite d'études, qu'ils aient obtenu ou non leur diplôme. Elle repose sur un parcours personnalisé d'adaptation à l'emploi ou de complément de formation, construit en fonction des besoins de chaque jeune.

D'une durée maximale de quatre mois, ce parcours peut comprendre un accompagnement vers l'emploi, des actions de formation complémentaires ou des périodes de formation en milieu professionnel. Les élèves demeurent sous statut scolaire et conservent l'ensemble des droits associés (bourses, allocation de stage, accès à l'internat, aides diverses et vacances scolaires). Ils bénéficient d'un suivi assuré par leur établissement en lien avec France Travail et les Missions Locales.

Le public bénéficiaire est désormais harmonisé. Le dispositif s'adresse aux élèves préparant un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'art (BMA) ou un diplôme de technicien des métiers du spectacle (DTMS), sous statut scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat.



Une mobilisation partenariale à l'échelle régionale

À l'échelle de la région académique, la Direction régionale académique à la formation professionnelle initiale, continue et à l'apprentissage (DRAFPICA) pilote, avec l'Association régionale des Missions Locales (ARML) et France Travail, la mise en œuvre de la phase AvenirPro. La phase AvenirPro+ est quant à elle pilotée par la Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) et l'ARML, en lien avec la DRAFPICA pour la mobilisation des Bureaux des entreprises.

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels s'est tenu le 3 juin 2026 afin d'assurer le suivi opérationnel du dispositif et d'accompagner sa montée en charge. Tous les élèves de dernière année sont informés de la possibilité de bénéficier d'un accompagnement par les opérateurs du réseau pour l'emploi ou d'intégrer un parcours AvenirPro+. Par ailleurs, les élèves sans proposition d'admission dans l'enseignement supérieur peuvent être accompagnés par la Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), qui les aide à construire une solution adaptée en lien avec les acteurs locaux de la formation et de l'insertion.

AvenirPro et AvenirPro+ traduisent ainsi le passage d'une logique de dispositifs à une logique de parcours continu, coordonné et sécurisé, au service de la réussite et de l'insertion de chaque jeune.

Pour en savoir plus



INNOVATIONS | Mieux orienter, mieux accompagner

Accompagner les élèves en forrmation professionnelle et en apprentissage





Valorisation de l'apprentissage : retour sur les matinales « Regards Croisés » en Occitanie

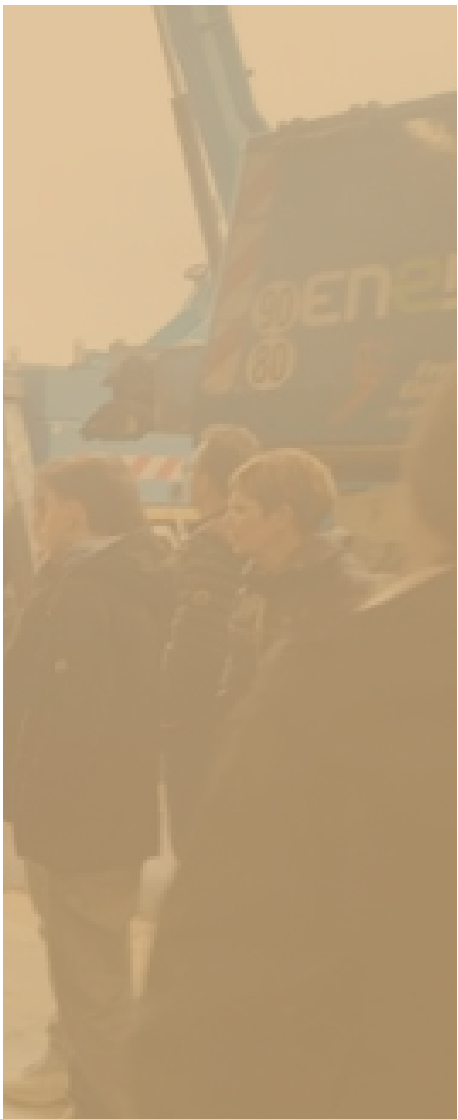
Grâce à l'appel à projets «Apprentissage» de la Région Occitanie, la DRAFPICA, dans le cadre d'un consortium avec le CFA Public de Toulouse et les GRETA-CFA Occitanie, a déployé six demi-journées thématiques dans six départements (Haute-Garonne, Tarn, Hérault, Gard, Tarn-et-Garonne, Pyrénées-Orientales), réunissant 91 participants issus des champs de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

L'action visait à renforcer l'interconnaissance des acteurs, identifier les freins à l'orientation vers l'apprentissage et développer des coopérations territoriales. Des formats participatifs (forum ouvert, îlots thématiques, témoignages) ont favorisé une dynamique collective structurée, aboutissant à des propositions concrètes : outils partagés, répertoire partenarial, cartographie des aides à la mobilité.

Un guide ressource a été remis à chaque participant. La campagne de communication associée a généré plus de 8 000 impressions LinkedIn.

Parents en entreprise

Le dispositif « Parents en entreprise » rapproche école, familles et monde économique. Il permet à des parents, premiers prescripteurs de l'orientation, et à leurs enfants collégiens ou lycéens de découvrir concrètement des entreprises afin de mieux comprendre les métiers, secteurs et réalités professionnelles. Il favorise une orientation plus éclairée, en lien avec les besoins locaux et les métiers en tension, en limitant les représentations erronées.



Il contribue à :

- lutter contre les déterminismes sociaux, territoriaux et de genre ;
- découvrir les métiers et formations dès le collège ;
- répondre aux besoins de recrutement ;
- renforcer les partenariats École-Entreprise.

Le format repose sur des rencontres hors temps scolaire : accueil en entreprise, présentation des métiers et formations, échanges avec des professionnels et visites de site. Ces temps éclairent les parcours et leurs débouchés.

En 2025-2026, **59 PEE ont été organisés en Occitanie Ouest dans 47 entreprises (7 départements), permettant à 3 806 visiteurs (dont 1 936 parents) de découvrir des secteurs comme l'industrie ou l'aéronautique**. Satisfaction : 4,5/5, grâce à l'accueil, les échanges avec les professionnels et l'immersion métier.

L'académie de Montpellier a rejoint l'initiative cette année, avec une dizaine d'opérations, dont un événement avec EDF Power Solutions (200 participants), confirmant son potentiel régional.







Stages hybrides

La DRAFPICA, avec le CFA Public de Toulouse et les GRETA-CFA Occitanie, a lancé une expérimentation en partenariat avec la Région Occitanie. Ce dispositif offre aux collégiens une immersion progressive en lycée professionnel/CFA, en entreprise, avec l'accompagnement d'un apprenti tuteur. L'objectif : une orientation fondée sur l'expérience vécue.

Dans le Tarn, un collégien a, par exemple, découvert le métier d'électricien aux côtés d'un apprenti tuteur avant une semaine en entreprise. Dans l'Hérault, des stages collectifs en mécanique et maintenance ont permis à plusieurs élèves de tester le métier en conditions réelles. Dans chaque cas, la relation entre pairs facilite la projection dans le parcours de formation bien au-delà d'un forum d'orientation classique. Les apprentis tuteurs reçoivent un certificat « Stages hybrides » valorisant leur engagement.

Le bilan réalisé est très satisfaisant avec 14 stages identifiés (10 validés, 4 en déploiement), environ 50 collégiens, 10 entreprises partenaires dans 3 départements (Haute Garonne, Hérault et Tarn).

Le dispositif a vocation à se pérenniser pour les stages obligatoires de troisième.



Thomas BRET
Stagiaire

La clause sociale de formation sous statut scolaire (CSF), dispositif prévu dans tous les marchés de la région académique Occitanie, a permis à Thomas, jeune décrocheur de 16 ans, de réaliser en mars 2026 un mois de stage dans la société informatique VIVERIS.

T. BRET, lycéen (Bac pro. Commerce)

« J'ai beaucoup aimé ce stage. J'ai pu découvrir une entreprise et des métiers différents de ceux que j'ai vu dans mes stages précédents, ce qui m'a décidé à aller en formation pratique comme l'apprentissage. »

N. BRUOT (Référent entreprise, Responsable technique Cloud / Web Méditerranée - VIVERIS)

« Le projet a mis en valeur les capacités de curiosité et d'initiative de Thomas, ses difficultés à faire des choix sur son avenir professionnel. J'ai été impressionné par la capacité à faire travailler ensemble des partenaires variés, tous fortement impliqués pour mettre en place le dispositif. »

P. BELLAN (Enseignant-référent du Lycée G. Pompidou, coordonnateur MLDS)

« La CFS a donné à Thomas une formidable opportunité de s'intégrer dans une équipe. Il a constaté l'importance de la culture d'organisation et des compétences comportementales. Valoriser le potentiel d'un jeune est essentiel pour déclencher son autonomie. Les discussions et le travail en commun lui ont révélé qu'un parcours professionnel n'est pas linéaire, que la formation offre de réelles perspectives d'évolution. »

Le bilan est positif pour tous les acteurs, surtout pour Thomas, ravi de son stage et de l'accueil réservé. Cette expérience l'a remobilisé. Il a développé des compétences d'autonomie et des capacités d'apprentissage sur des outils de développement modernes qui lui permettront, avec l'aide de la mission locale, de définir son projet professionnel.

INNOVATIONS | Mieux orienter, mieux accompagner

Un label et des outils pour la formation professionnelle

Label Eduform

Le label Eduform délivré par le ministère de l'éducation nationale est un gage de qualité pour la formation professionnelle. Il permet d'obtenir le label Qualiopi, sésame indispensable pour les financements publics et mutualisés.

Fondé sur les valeurs de l'éducation nationale, la laïcité, la mixité des publics, la citoyenneté, il place le bénéficiaire au cœur de son parcours de formation. Son référentiel permet aux entités d'interroger leurs pratiques.

En 2026, les GIP et les GRETA ont eu leur audit de surveillance.

POINTS FORTS

- i2 — Le déploiement et actualisation de la démarche qualité à l'interne
- i6 — La mise en œuvre d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations, réclamations, résultats
- i19 — Adaptation de la prestation, de l'accompagnement et du suivi
- i29 — Mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié
- i31 — Mise à disposition du bénéficiaire des méthodes, outils et ressources pédagogiques
- i36 — La maîtrise de la gestion documentaire
- i41 — Mobilisation des experts, outils et réseaux pour accueillir les personnes en situation de handicap

Site web « Maforpro »

Le développement du nouveau site internet dédié à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage de la région académique a débuté en septembre 2025. Pensé comme un outil structurant au service des usagers et des acteurs du réseau, ce portail vise à offrir une présentation claire, moderne et harmonisée de l'offre de formation.

Les différentes phases de tests, conduites avec succès auprès d'utilisateurs pilotes, ont permis de valider les principaux parcours et fonctionnalités. Une première partie du site a désormais été mise en production, avant une ouverture officielle au grand public prévue pour la rentrée 2026.

Ce site constituera une première à l'échelle nationale : il sera le seul site de région académique développé intégralement selon le DSFR (Design System de l'État), garantissant une continuité graphique et ergonomique avec les plateformes nationales de l'État, telles que Parcoursup.

Pour se rendre sur le site Maforpro



Des dispositifs et partenariats inclusifs pour réussir ensemble

Un projet de convention avec la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie

La région académique Occitanie et la DRAAF Occitanie engagent des travaux de rédaction d'une convention cadre de partenariat qui affirme une ambition commune : renforcer la complémentarité des acteurs de l'éducation et de la formation au service des jeunes, des territoires et des métiers de demain.

Ce projet de convention traduit un engagement partagé pour mieux accompagner les parcours d'orientation, développer une offre de formation adaptée aux besoins des territoires, valoriser les métiers du vivant et favoriser l'innovation pédagogique.

En s'appuyant sur la mutualisation des compétences, des ressources et des réseaux, ce partenariat contribue à construire des passerelles entre les voies de formation, à rapprocher l'école et le monde professionnel et à soutenir les transitions économiques, sociales, numériques et environnementales.

• Structurer et sécuriser le déploiement du matériel pédagogique pour assurer la réussite des élèves

En 2023-2024, le pôle académique École inclusive de l'académie de Montpellier a engagé un projet visant à développer les usages du matériel pédagogique adapté comme levier d'accessibilité des apprentissages et d'autonomie des élèves en situation de handicap.

Partenaire essentiel, le Service de région académique à la politique des achats (SRAPA) a contribué efficacement à la conception et à la structuration de ce projet ambitieux : analyse des pratiques, élaboration d'un cahier des charges intégrant les aspects techniques, financiers et partenariaux, ainsi que la formation des personnels et l'accompagnement des familles (SAV, webinaires).

L'aboutissement de la procédure d'achat a permis à ce projet, initialement académique, de prendre une dimension de région académique. Le suivi du marché reste désormais indispensable pour en garantir la mise en œuvre, l'évaluation et l'amélioration continue au bénéfice des usagers.

sésame PARCOURS EMPLOI SPORT ANIMATION

L'insertion et la qualification professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi sont des enjeux importants pour l'Etat. L'insertion professionnelle des jeunes est plutôt favorable dans les métiers et diplômes du sport et de l'animation avec près de 80% d'employabilité à l'issue de la diplomation.

Le dispositif SÉSAME permet un accès à un parcours de formation qualifiant, un accompagnement personnalisé et une aide financière pour construire un avenir professionnel dans le sport ou l'animation. Ce programme cible les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour des personnes en situation de handicap) résidant d'une zone prioritaire au sein d'un Quartier prioritaire de la ville (QPV), d'une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en situation de difficulté sociale ou financière.

Cette mesure s'articule avec les autres aides de droit commun (contrat d'engagement jeune, plan régional pauvreté des jeunes...) et est déployée sur tous les territoires grâce au travail coordonné des treize services départementaux jeunesse, engagement et sport (SDJES) avec les partenaires régionaux (CREPS, CFA régional et ligues sportives).

En Occitanie, le dispositif a permis depuis 2015, de soutenir financièrement plus de **3 400** jeunes dans le cadre de parcours individualisés financés à hauteur de 5,9M€ : 48% de jeunes issus de ZRR, 43% de QPV et 9% sur critères économiques. 48% des entrants ont un niveau inférieur au baccalauréat et 63% des bénéficiaires sont diplômés à la sortie du dispositif.

En 2026, 300 jeunes bénéficiaires bénéficient du dispositif financé à hauteur de 320 000 €.

pass Sport

Le dispositif Pass'Sport a pour objectif de faciliter l'accès à la pratique sportive pour les publics les plus éloignés grâce à une aide au financement de l'inscription dans un club.

Recentré sur les jeunes confrontés aux plus grands freins à la pratique sportive, le dispositif répond à un constat préoccupant : le taux de licenciés chute de 91 % chez les 6-13 ans à 16 % chez les 26-30 ans, affectant particulièrement les filles et les jeunes de milieux modestes.

Grâce à la mobilisation de la région académique et au dense réseau partenarial, l'objectif de 5 000 bénéficiaires supplémentaires a été atteint en 2026 pour un financement de 3,53 M€.

En Occitanie, les jeunes résidents de quartiers prioritaires sont 12,94 % à en bénéficier et **18 805** jeunes filles ont activé leur Pass'Sport (14,28 %), plaçant la région parmi les meilleures de France.

Réforme des COMP, une démarche transversale au bénéfice de l'enseignement supérieur

Généralisés par le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, après une expérimentation dans deux régions en 2025, les nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), qui prennent la suite des contrats pluriannuels d'établissement signés par le ministre, vont être conclus dans les prochaines années par la Rectrice de région académique avec 11 établissements d'enseignement supérieur implantés en Occitanie, en deux temps :

- en 2026 : l'UPVD à Perpignan, l'INU Champollion à Albi, l'INSA à Toulouse, l'UM à Montpellier et l'UTTOP à Tarbes ;
- en 2027 : l'UTC, l'INP, l'UT, l'UT2J à Toulouse, UNîmes, l'UMPV à Montpellier.

Ces nouveaux COMP, qui portent sur 100% des missions de l'établissement et sur l'ensemble de son modèle économique, marquent une nouvelle étape dans la relation entre l'État et les établissements, visant à renforcer leur autonomie et à adapter davantage ce dispositif aux réalités territoriales, en fédérant un plus grand nombre d'acteurs locaux.

Afin de produire ces nouveaux contrats, les dialogues seront désormais organisés par les recteurs de région académique et le recteur délégué ESRI, pour assurer, dans la prise en compte des priorités nationales portées par le ministère, une vision au plus près des territoires. Le dispositif permettra donc de mettre en place une logique de contractualisation mieux partagée, prenant notamment en compte le contexte territorial.

Concrètement, le dialogue contractuel sera organisé avec chaque université en s'assurant que l'ensemble de ses missions est cohérent avec les orientations nationales. Ce dialogue pourra s'appuyer sur plusieurs leviers à disposition de la Rectrice de région académique, dont les éléments relatifs à l'évolution de la carte des formations et à l'adaptation des capacités d'accueil (pour tenir compte de la démographie étudiante locale et des besoins du territoire).

Dans le cadre de ces dialogues, le contrat de l'établissement sera également construit avec les partenaires principaux de l'université, notamment le Conseil régional et les autres collectivités territoriales, les organismes nationaux de recherche, ou encore les Crous et les acteurs socio économiques. Il s'agit d'étayer ces nouveaux COMP sur une feuille de route stratégique partagée, assortie d'indicateurs de performance en nombre restreint. Les travaux de rédaction sont initiés via la composition et le partage d'un diagnostic territorial, qui a vocation à apporter une cohérence aux travaux menés au niveau de chaque établissement.



Il revient aux recteurs de région académique de piloter ce dialogue contractuel afin de définir des objectifs et des indicateurs associés, des indicateurs d'activité et de performance des formations, de la recherche, du pilotage de l'établissement. Il conviendra d'examiner le modèle économique propre à chaque établissement pour s'assurer de sa soutenabilité et définir avec lui une trajectoire d'évolution sur les années à venir. Une programmation pluriannuelle des moyens devra également être établie, tournée vers l'atteinte des ambitions.

Pour chacun des 11 COMP, et à l'issue du diagnostic territorial mené pour chaque établissement, la discussion portera notamment sur l'**allocation de moyens**, l'ensemble des ressources ayant vocation à être prises en compte, **les crédits immobiliers**, **les capacités d'accueil**, en prévoyant notamment leur adéquation aux métiers de demain dans une logique de parcours, et enfin **la carte des formations**.

La Rectrice de région académique assurera le suivi annuel des COMP. Il s'agit de permettre l'accompagnement des établissements et l'analyse des écarts à la trajectoire fixée au contrat, en identifiant leurs causes afin de proposer d'éventuels ajustements en cours d'exécution.

Échéances passées et à venir

Entre le 11 mai et le 15 juin, le rectorat de région académique s'est rendu dans chacun des établissements de la vague 2026 afin de finaliser le pré-diagnostic, d'échanger autour de la signature et des grands axes stratégiques, et d'envisager les partenaires à inviter pour la suite, prévue à la rentrée, des travaux de diagnostic.

Les établissements de la vague 2026 sont invités à élaborer une feuille de route stratégique d'ici le 15 septembre. A la rentrée 2026, les pré-diagnostics seront complétés par les rapports d'évaluation HCERES, puis le rectorat de région organisera une rencontre avec les partenaires (ONR, collectivités locales, établissements hors MESRE), afin de présenter la démarche « COMP 100% missions » et d'accompagner les modalités d'échange avec les établissements.

Après finalisation, les premiers COMP en Occitanie seront signés au début de l'année 2027.

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et mise en place d'une section disciplinaire

La mission harcèlement, discrimination, violences sexistes et sexuelles (HDVSS) de la région académique Occitanie est bien identifiée auprès des établissements d'enseignement supérieur qui la sollicitent régulièrement en termes de conseils, d'accompagnement dans le cadre de leurs dispositifs d'écoute et de signalement ou pour le traitement de situations individuelles. Son périmètre a été étendu aux organismes nationaux de recherche à compter du 1er septembre 2025.

Dans le cadre de l'animation de réseau au sein de la région académique Occitanie, la mission HDVSS a organisé deux réunions à destination de l'ensemble des référents HDVSS des établissements afin de faciliter le partage de bonnes pratiques et diffuse une lettre d'informations mensuelle depuis septembre 2025. La mission est par ailleurs intégrée dans d'autres réseaux professionnels, notamment ceux animés par la DGESIP et par la déléguée régionale aux droits des femmes et de l'égalité. La mission participe également à différents groupes de travail, dans le cadre de la convention entre la région académique, les CROUS et la région Occitanie.

La mission HDVSS a poursuivi l'organisation de formations. Ainsi, deux formations régionalisées financées par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) et animées par des partenaires de ce dernier (CPED et Jurisup) ont été organisées en région académique Occitanie. La première a eu lieu en décembre 2025 à destination des étudiants relais. **17 étudiants issus de 5 établissements ont bénéficié de cette formation.**

La seconde formation, réunissant 24 participants, a eu lieu à Toulouse en avril 2026 sur le disciplinaire. Par ailleurs, la mission HDVSS a coordonné la mise en place de formations sur l'écoute (une formation à Toulouse en décembre 2025 et une formation à Montpellier en mai 2026). La mission HDVSS est également intervenue auprès de plusieurs établissements afin d'assurer des séances de sensibilisation ou de formation.

Par ailleurs, la mission HDVSS a mis en place des groupes d'analyse des pratiques professionnelles, à Toulouse et Montpellier, à destination des écoutants et écoutantes des établissements en partenariat avec la MGEN.



Pour la deuxième année consécutive, la mission HDVSS a coordonné la venue de l'association en Avant toute(s) en région Occitanie dans le cadre de sa tournée des campus.

Par ailleurs, la mission HDVSS poursuit le travail de conventionnement avec les parquets. Après une présentation du projet effectuée auprès des établissements de la région académique, une prise de contact avec les cinq procureurs généraux a été initiée, ainsi que le travail sur la maquette de convention.

Suite à la loi n° 2025-732 du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur et au décret n° 2026-36 du 29 janvier 2026 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, le rectorat de région académique a procédé à la mise en place de la section disciplinaire commune.

Cette nouvelle section disciplinaire est désormais composée et elle peut être saisie pour des faits survenus à compter du 1er mai 2026.

INNOVATIONS | Une action pour les jeunes au plus près des territoires

Favoriser l'engagement des jeunes

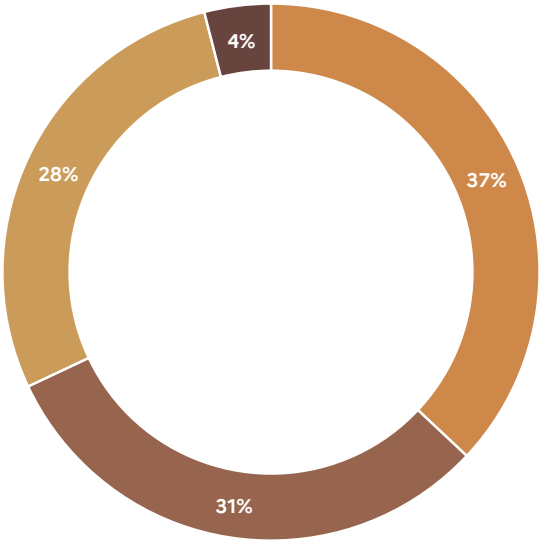
Depuis 2025, la politique en faveur de l'engagement citoyen s'est structurée par la constitution d'un réseau de référents « engagement » au sein des Directions de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ainsi que l'élaboration de stratégies territoriales pour favoriser l'engagement des citoyens dès le collège et tout au long de la vie. Les référents ont pour missions d'organiser les coopérations locales, autour de diagnostics territoriaux partagés, et de développer les articulations entre les différents programmes et dispositifs existants, pour faciliter les parcours d'engagement.

- **Service Civique (15 ans du Service Civique, Service Civique Combiné)**

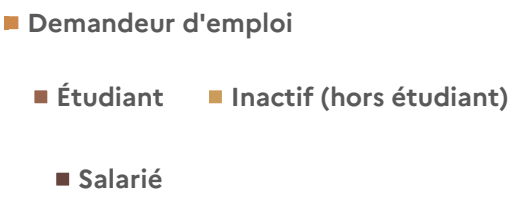
Principal programme d'engagement citoyen des jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, le Service Civique a célébré son 15ème anniversaire en 2025.

En Occitanie, troisième région de France en nombre de jeunes concernés, 86 656 volontaires se sont engagés en Service Civique depuis 2010 et **12 402 pour la seule année 2025**. Accessibles à tous les jeunes, quels que soient leurs parcours et niveaux de formation initiale, le Service Civique est un tremplin pour les parcours d'engagement, d'inclusion et d'insertion.

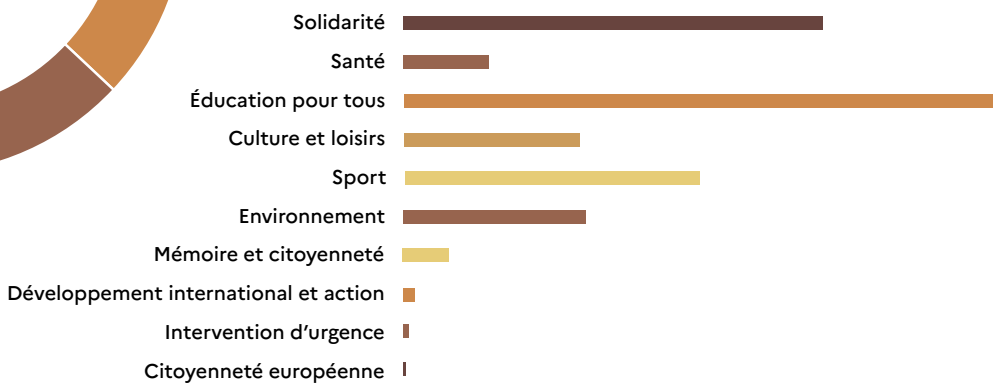
Depuis 2023, il fait partie des solutions structurantes proposables aux jeunes signataires du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ). Le Service Civique est en outre de plus en plus reconnu par les recruteurs comme une expérience à forte valeur ajoutée dans un parcours. Mais il est surtout un vecteur de citoyenneté active, de solidarité et de participation des jeunes à la construction d'une société plus fraternelle et plus solidaire.



ENGAGÉS 2025 PAR NIVEAU DE FORMATION



ENGAGÉS 2025 PAR DOMAINE DE MISSION



Le Service Civique, un programme efficace dans les processus de remobilisation de jeunes décrocheurs scolaires

La DRAJES et la DRAIO, rejoints en 2024 par le conseil régional Occitanie, pilotent et financent un appel à projet annuel permettant à des associations d'accompagner des jeunes repérés par les missions de lutte contre le décrochage scolaire et leurs partenaires, dans un engagement en Service Civique combiné. Chaque année, 80 à 100 jeunes décrocheurs scolaires issus de huit départements de la région, reprennent un parcours scolaire, de formation ou vers l'emploi, grâce à un engagement en Service Civique aménagé : ils sont accueillis trois jours par semaine dans une association pour y conduire une mission d'intérêt général utile à la société et retournent deux jours en milieu scolaire en modules de remobilisation scolaire et personnelle. Ce dispositif est unique en France de par son envergure et les budgets mobilisés.

INNOVATIONS | Une action pour les jeunes au plus près des territoires

Faciliter la réussite et la vie étudiante

campus connectés d'Occitanie

A la suite des campagnes de labellisation de 2020 et 2021 et de l'initiative du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche visant à la création de campus connectés au sein des Quartier Prioritaire de la Ville (2024), la région académique Occitanie, avec 14 campus connectés au sein de 9 de ses 13 départements, est la région académique qui en compte le plus. A la rentrée universitaire 2025, **240 étudiants** étaient inscrits dans ce dispositif.

Chaque campus dispose de 60 000 € de crédits Etat par an pendant cinq ans. Ces moyens sont complétés par des crédits des collectivités porteuses et du conseil régional.

Afin que la dynamique engagée se poursuive au bénéfice des étudiants, un réseau des tuteurs est mis en place. Ce réseau professionnel leur permet d'échanger avec leurs pairs, de bénéficier de retours d'expériences et de formations adaptées. En région académique Occitanie, l'ensemble des tuteurs est réuni pour une journée annuelle de séminaire.

L'ensemble les tuteurs bénéficie également depuis 2024 d'une formation dédiée, conçue et délivrée par l'Université de Montpellier. En outre, la Comue de Toulouse a proposé un cycle de formations complémentaires au premier semestre de l'année 2026.

La région académique accompagne également les campus connectés ouverts depuis septembre 2019 pour la campagne de renouvellement des labellisations.

Les six campus connectés concernés en Occitanie ont présenté à nouveau leur candidature comprenant une grille d'évaluation argumentée et un courrier de soutien adressé directement au ministère. Cinq campus connectés ont d'ores et déjà obtenu le renouvellement de leur labellisation.



Poursuite des Dialogues territoriaux de la vie étudiante (DTVE)

Entre novembre 2022 et juin 2023, vingt et un DTVE se sont tenus en région académique Occitanie. Dix-neuf se sont déroulés dans des villes universitaires d'équilibre (VUE) et les deux autres dans les métropoles de Montpellier et de Toulouse. Animés par la rectrice de région académique Occitanie et le recteur-délégué à l'ESRI, ces DTVE ont marqué la volonté d'agir dans une stratégie de proximité. Ils ont réuni près de 500 personnes au total.

A l'issue de cette séquence un **Schéma territorial de la vie étudiante** a été rédigé et transmis à l'ensemble des partenaires (y compris le Ministère). Il constitue une sorte d'agenda opérationnel dans lequel figurent près de 90 actions.

L'année 2025 a été marquée par la relance des DTVE avec pour double objectif de réaliser un point d'étape des actions et projets devant être mis en œuvre à la suite des DTVE de la première vague et de tracer de nouvelles perspectives pour chaque territoire.

Six DTVE ont été organisés depuis mars 2025. Présidés par la rectrice de région académique ou la rectrice déléguée pour l'ESRI, ils ont réuni élus locaux, établissements, CROUS, Région, représentants étudiants et responsables locaux de l'action sociale.

Un premier bilan fait apparaître qu'environ **70 % des projets** inscrits dans le schéma territorial de la vie étudiante ont été mis en œuvre. Il s'agit d'actions concrètes et opérationnelles : ligne de bus desservant les campus, location de vélos à prix avantageux, création de relais de vie étudiante, créneaux de consultation médicales dédiés aux étudiants...

Deux DTVE se sont tenus au printemps 2026 à Figeac et Alès. Ils ont permis d'inscrire de nouvelles pistes de travail à l'agenda des acteurs locaux telles qu'un accès facilité au Restaurant Universitaire, le développement du sport universitaire, la sécurisation de l'accès au campus ou encore l'organisation d'événements inter-établissements.

Des DTVE auront été organisés dans l'ensemble des villes universitaires d'équilibre de la région académique Occitanie d'ici la fin du premier semestre 2027.

INNOVATIONS | Une action pour les jeunes au plus près des territoires

BUT

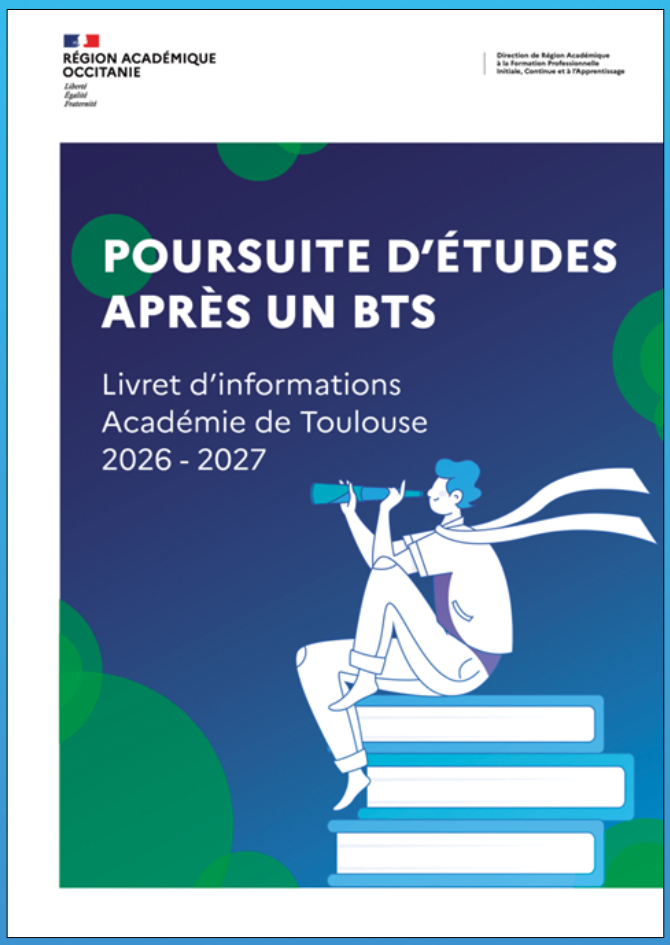
Plan Régional « réussir en BUT »

Une convention de région académique est en cours d'élaboration avec les ARIUT (Associations régionales des IUT) Occitanie Méditerranée et Occitanie Pyrénées. Portée par la réforme de la licence professionnelle et le déploiement progressif du Bachelor, ce partenariat s'inscrit pleinement dans les objectifs de la réforme du lycée et du baccalauréat visant à mieux accompagner les élèves dans leur parcours et leur choix d'orientation avec une priorité commune partagée : promotion de la voie technologique et renforcement de l'accompagnement -1/+1.

ARIUT

Dans ce cadre, plusieurs actions concrètes sont mises en œuvre visant à :

- promouvoir les formations délivrées au sein des IUT par une communication ciblée sur les programmes et les attendus du nouveau diplôme ;
- accompagner l'orientation et la poursuite d'étude des lycéens et lycéennes issus des voies technologiques en informant davantage les élèves et leurs familles, et en formant les équipes éducatives des établissements (personnels de direction, professeurs principaux, psychologues de l'Éducation nationale) ;
- renforcer le lien entre lycées et IUT par la co-construction des initiatives pédagogiques permettant de faciliter l'entrée dans l'enseignement supérieur et développer des passerelles bilatérales BTS/BUT ;
- favoriser la mixité de genre et la diversité sociale dans toutes les spécialités du BUT, en contribuant aux dispositifs en faveur de l'attractivité des formations et de l'équité territoriale.



Webinaire sur la poursuite d'études publiques après le BTS

La 2e édition du webinaire « Poursuite d'études publiques post-BTS » (PIA ACORDA) visait à mieux informer les étudiants sur l'offre publique de l'enseignement supérieur, à centraliser les informations de poursuite d'études et à valoriser les formations publiques (LP, BUT3, licences). Destiné à 1 293 étudiants, l'événement a mobilisé 70 établissements et 50 intervenants, avec 5 réunions de pilotage. Le dispositif associait une séance plénière, 6 salles thématiques (sciences, BTP, commerce, gestion…) et un livret numérique. Les résultats témoignent de son impact : 165 connexions simultanées, 1 228 consultations du livret et 62 % des participants estimant le webinaire utile, renforçant ainsi la visibilité des parcours publics post-BTS.

Ce dispositif décliné dans l'académie de Toulouse sera pleinement régionalisé dans les prochains mois.

Pour consulter le livret

Innovations | Une stratégie numérique régionale résolument innovante

Élaboration d'une feuille de route partenariale pour le numérique éducatif

Au cours du premier semestre 2026, la feuille de route du numérique éducatif en Occitanie a été élaborée de façon collaborative, en déclinaison régionale de la stratégie nationale du numérique pour l'éducation, tout en tenant compte des spécificités locales et socio-économiques du territoire Occitan.

Elle s'appuie sur un diagnostic territorial pour ancrer la stratégie dans les réalités du terrain. Ce diagnostic s'adosse à une large enquête, le baromètre des usages du numérique et de l'intelligence artificielle, dont les résultats donnent également une photographie des pratiques avant et après la mise en œuvre de la feuille de route permettant de mesurer l'efficacité des actions entreprises.

La rédaction et le suivi de la feuille de route impliquent l'ensemble des acteurs dans notre région académique. Les services régionalisés ou académiques ainsi que nos partenaires extérieurs (Gip Pix, Universités par exemple) ont été sollicités pour participer à des groupes thématiques, qui ont permis de recueillir puis d'harmoniser collectivement les objectifs lors de huit ateliers de travail menés entre février et avril 2026.



Le processus a débuté par l'analyse du contexte, intégrant les résultats du baromètre pour objectiver les constats. Les axes de la feuille de route découlent directement de ce diagnostic :

- Axe 1 : Gouvernance partagée pour une déclinaison territoriale efficace.
- Axe 2 : Montée en compétences des enseignants et élèves.
- Axe 3 : Équité et inclusion via le partage de pratiques pédagogiques.
- Axe 4 : Adaptation aux enjeux actuels (IA, sécurité numérique, usages responsables).

Cette approche garantit une feuille de route opérationnelle, mesurable et ancrée dans les réalités du terrain, tout en favorisant l'appropriation par l'ensemble des acteurs.

Une gouvernance partagée déclinée dans chaque territoire

Une nouvelle gouvernance du numérique éducatif s'installe progressivement sur l'ensemble du territoire Occitan avec l'organisation de comités départementaux du numérique. Cette instance annuelle vise à réunir l'ensemble des partenaires territoriaux du numérique pour partager et co-construire les stratégies, les enjeux et les actions locales dans le domaine du numérique pour l'éducation.

Sont ainsi associés, entre-autres, les collectivités territoriales, les services régionaux académiques, les acteurs académiques, départementaux et opérateurs de l'État, des représentants des établissements scolaires, et les partenaires territoriaux de l'école et de la formation initiale des enseignants.

Semaine de l'Innovation, du Numérique et des Pédagogies Actives (SINPA)

Issue de la fusion de la SPAN (Semaine des Pédagogies Actives) et de la JAI (Journée Académique de l'innovation), la SINPA 2026, Semaine de l'Innovation, du Numérique et des Pédagogies Actives, qui s'est déroulée du 4 au 7 mai 2026, s'est imposée comme un temps fort d'échanges et de formation porté par la DRANE Occitanie, les CARDIE et Réseau Canopé. Elle a été l'occasion de nourrir réflexion et réflexivité sur le thème « Éduquer et s'éduquer à l'IA ». Webinaires, ateliers, table ronde, retours d'expérience et conférence ont permis la diffusion de pratiques innovantes et raisonnées à l'échelle de la Région académique. Au total, la journée en présentiel, déployée sur plusieurs sites en Occitanie, **a touché plus de 400 personnes**.

Cette édition a rendu lisible une ambition collective : soutenir des pratiques d'enseignement plus actives et mieux adaptées aux enjeux contemporains du numérique.



Sécuriser, innover, fédérer - le numérique comme accélérateur de performance

Un numérique au service de l'éducation

En 2026, la région académique Occitanie au travers de sa Direction des systèmes d'information et de l'innovation (DSI²), incarne une vision ambitieuse : faire du numérique un levier de performance et de sens pour l'éducation. Elle s'est dotée d'une feuille de route qui fixe le cap de son évolution jusqu'en 2028. Ces avancées illustrent une transformation majeure, où sécurité, innovation et collaboration se conjuguent pour créer de la valeur pour les agents, les enseignants et les collectivités.

Sécuriser : des infrastructures résilientes pour un numérique de confiance

La cybersécurité et la modernisation des infrastructures sont les piliers de cette transformation. La Région académique a engagé des actions fortes pour protéger les systèmes d'information et garantir leur résilience, telle que la migration des postes de travail sous windows 11. Dans le cadre du projet ministériel PHAC, elle a également assuré la migration des deux data centres de Toulouse et Montpellier vers le data centre interministériel d'Auzeville, pour centraliser et sécuriser les données de la région académique. Ce chantier s'inscrit dans une logique de souveraineté numérique et de résilience, essentielle face aux cybermenaces croissantes.

Parallèlement, la Région académique a consolidé ses dispositifs de cybersécurité avec le renforcement des actions du RSSI régional et la mise en place de Correspondants Sécurité Numérique (CSN) dans chaque académie. Un plan d'action régional sur la cybersécurité a été élaboré et validé, structurant les chantiers prioritaires des trois prochaines années.

La modernisation des interconnexions réseaux a également été un axe majeur, avec la finalisation des sites distants de l'académie de Montpellier, garantissant une continuité de service optimale. Enfin, les travaux liés au déploiement de la messagerie nationale ETNA préparent une étape clé dans l'unification des outils de communication, en sécurisant les échanges et en simplifiant la gestion des comptes.

Innover : le numérique comme levier de transformation

L'innovation est au cœur de la stratégie numérique de la région académique qui mise sur l'intelligence artificielle, la data et l'agilité métiers pour libérer du temps, optimiser les ressources et créer de la valeur.

Fin 2025, lancement de l'incubateur IA a marqué une concrétisation essentielle dans cette volonté d'innover. L'équipe dédiée à l'incubateur travaille en étroite relation avec la DNE, la DINUM dans une logique éthique et souveraine. Elle s'alimente des cas d'usage concrets qui remontent des métiers. Parmi les solutions incubées, IAOU, un chatbot d'assistance pour les procédures administratives, et IAssist, un assistant conversationnel pour le guichet ASAP², préfigurent un service plus agile et centré sur l'expérience utilisateur.



Pour démocratiser l'innovation, la région académique prépare la généralisation de plateformes LowCode/NoCode, comme Grist, permettant aux agents non-techniciens de créer leurs propres applications. Une communauté d'«agents développeurs» va être créée pour accompagner cette transition, illustrant la volonté de faire du numérique un outil accessible à tous.

La gouvernance des données constitue également un axe d'innovation majeur. La politique data se structure avec la création d'un entrepôt décisionnel RH et la poursuite de la politique open data, en lien avec le ministère et les collectivités. Une communauté Data se met en place pour animer les échanges et faire des données un levier de performance.

Fédérer : une gouvernance collaborative au service des territoires

La performance numérique ne peut se construire sans l'adhésion de tous les acteurs et la région académique place la proximité et la collaboration au cœur de sa démarche.

Des comités transversaux par domaine métier se mettent en place, associant DSI² et métiers pour co-construire les projets. Cette approche marque un changement culturel, passant d'une logique de support technique à une collaboration proactive.

Pour renforcer la proximité territoriale, les pôles de la DSI² sont redécoupés par bassins d'activité, (par exemple l'extension du pôle de Perpignan à Narbonne). Cette réorganisation se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales et doit permettre une meilleure sécurisation et réactivité face aux besoins des établissements avec les partenaires territoriaux, ainsi qu'une mutualisation des interventions à distance pour les sites dont la région académique assure l'assistance.

Une DSI² résiliente et tournée vers l'avenir

Depuis juillet 2025, la DSI² de la région académique a sécurisé ses infrastructures, innové pour les métiers et fédéré les acteurs autour d'une vision commune. Les réalisations concrètes – migration vers Auzeville, incubateur IA, gouvernance des données, maillage territorial – illustrent une dynamique de transformation sans précédent au service des usagers de l'Education nationale.

La feuille de route adoptée en 2026 trace la voie d'une DSI² résiliente, innovante et tournée vers l'avenir, où le numérique devient un accélérateur de performance pour l'éducation en Occitanie.

Pour consulter la feuille de route DSI² 2026-2028





3

EUROPE ET INTERNATIONAL

Ouvrir la région académique sur l'Europe et l'International, un puissant levier stratégique

Erasmus+, un accélérateur de réussite scolaire

3

Europe et international | Ouvrir la région académique sur l'Europe et l'International - un puissant levier stratégique



Laurence COLLAS
Directrice de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Franck LE CARS
Directeur de région académique adjointe
aux relations européennes, internationales et à la coopération

Comment la DRAJES et la Direction de région académique aux relations européenne, internationales et à la coopération (DRAREIC) coordonnent-elles leurs actions pour en faire un levier stratégique cohérent, notamment entre les dimensions jeunesse/sport et éducation/formation et pour les territoires prioritaires ?

L'ouverture des jeunes sur d'autres contextes de vie par le biais des programmes européens et internationaux est un puissant levier éducatif. La déclinaison des programmes de l'Union Européenne concerne tous les acteurs éducatifs (professionnels de l'éducation nationale et de l'animation, bénévoles) ainsi que les jeunes dans et hors du cadre de leur scolarité.

Confrontation à l'altérité, pratique de la coopération, découvertes multiples, expression personnelle : il s'agit d'aider les jeunes à s'autonomiser et devenir des citoyens actifs, porteurs des valeurs humanistes de l'Union Européenne (inclusion, diversité, engagement, écoresponsabilité...).

Dans l'objectif de renforcer et de structurer le vivier de porteurs de projet de mobilité ou de coopération européenne et internationale, en particulier associatifs, la DRAJES soutient le développement d'une offre de formation à la compréhension des programmes et des attendus en matière de formalisation des dossiers, et organise l'accompagnement et la mise en réseau des porteurs de projets au niveau départemental. Un poste de référent régional est identifié afin de mobiliser l'expertise nécessaire.

Treize collectifs d'acteurs départementaux de mobilité européenne et internationale associant des acteurs de l'éducation non formelle et formelle sont financés par la DRAJES ou le SDJES du territoire.

L'année 2026 verra le développement d'actions de sensibilisation et d'information sur la captation des financements européens (E+ et fonds structurels) avec des centres EUROPE DIRECT et Guid' Asso dans les axes sport et éducation des adultes ainsi qu'une mobilité E+ Education des adultes pour dix neuf agents de l'État DRAJES et SDJES à Bruxelles en octobre 2026.

Aujourd'hui, les jeunes des sections internationales et des baccalauréats français internationaux en mixité sociale dans la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées bénéficient d'accompagnement par les collectifs mobilités créées par la DRAJES pour solutionner une problématique de recherche de partenaires à l'étranger.

Quels sont les partenariats les plus structurants pour l'Occitanie, et comment ces collaborations bénéficient-elles concrètement aux élèves ?

L'Occitanie compte **223 établissements accrédités** Erasmus+, **7** consortia académiques, et **36 461 élèves** de collèges/lycées partis en mobilité (dont **15 000** vers l'Espagne).

La Région académique Occitanie a une coopération active avec l'Allemagne (Sarre, Heidelberg, Saxe…), l'Espagne (Aragon, Catalogne, Valence et Canaries), l'Italie (Venetie, Bolzano, Florence, Palerme…), l'Irlande ou encore la Crête. Ces relations bénéficient directement aux partenariats entre établissements, sécurisent et développent les mobilités et permettent la construction de projets Erasmus+ entre établissement au service de la mobilité et de la réussite de tous les élèves. Ces partenariats notamment avec l'Allemagne, l'Espagne, la République Tchèque et le Mexique ont vu naître des programmes de mobilités individuelles d'élèves portés par la DRAREIC. Chaque année, ce sont plus de 150 élèves d'Occitanie qui bénéficient de ces opportunités.

Quels indicateurs utilisez-vous pour mesurer l'impact de l'ouverture européenne sur la réussite des élèves ?

95% des élèves partis en mobilités déclarent avoir acquis de nouvelles compétences et gagné en ambition scolaire. La passation du module complémentaire « mobilité » de l'enseignement professionnel et de la mention « mobilité » de la l'enseignement général et technologique progressent sur tout le territoire régional académique.

Quels sont les principaux défis territoriaux (ex. : inégalités territoriales, accès aux financements) et quelles solutions concrètes mettez-vous en œuvre ?

La mobilité de tous les élèves demande une mobilisation des équipes et un changement culturel. Ce n'est pas une question de ruralité : 100% des établissements du secondaire de Lozère participent à Erasmus+. Les déterminants les plus ancrés sont souvent entre filières au sein d'un même établissement.

La Région académique Occitanie est caractérisée par la diversité de ses territoires, allant des grandes métropoles aux espaces ruraux, montagnards ou littoraux. Cette diversité génère des inégalités d'accès aux opportunités européennes, notamment pour les établissements les plus éloignés des centres urbains ou disposant de ressources humaines limitées pour porter des projets. L'accès à l'information, la maîtrise des procédures administratives et la mobilisation des financements européens constituent également des défis importants.

Pour répondre à ces enjeux, la DRAREIC déploie une stratégie de communication et d'animation de réseaux, notamment des enseignants référents à l'action européenne et internationale. Une attention particulière est donnée pour favoriser l'inclusion des élèves ayant moins d'opportunités grâce à la mobilisation des financements complémentaires prévus par Erasmus+. Le développement des mobilités hybrides et des coopérations numériques permet en outre d'élargir l'accès aux échanges européens.

Enfin, nous proposons des actions de formation et de professionnalisation des personnels afin de renforcer durablement la capacité des établissements à s'engager dans les programmes européens et internationaux, quel que soit leur territoire d'implantation.

Avec plus de 36 000 jeunes ayant bénéficié d'une mobilité européenne ou internationale en 2025-2026, la région académique Occitanie se positionne comme un territoire pionnier en matière d'échanges éducatifs.

Les établissements des cités éducatives, intégrés au dispositif Erasmus+, offrent à des élèves parfois éloignés de ces opportunités la possibilité de découvrir d'autres cultures, de renforcer leurs compétences linguistiques et de redéfinir leurs projets d'orientation. Les sections internationales, parcours multilingues et projets de coopération, contribuent à briser les barrières sociales et géographiques, faisant de l'ouverture au monde un pilier de l'égalité des chances.

Une ambition partagée : donner à chaque jeune, quel que soit son parcours, les clés pour s'épanouir et réussir dans un monde interconnecté.

Pour consulter la plaquette « Ouverture internationale dans les cités éducatives »

Chiffres clés Erasmus

14 MILLIONS D'EUROS
DE SUBVENTION ERASMUS+
OBTENUS PAR LES ÉTABLISSEMENTS
DE LA RAO

2 MILLIONS D'EUROS
POUR LA DRAREIC

650 ÉTABLISSEMENTS IMPLIQUÉS

55% DES COLLÈGES ET LYCÉES DES CITÉS ÉDUCATIVES ACCOMPAGNÉS
OBJECTIF 100% EN 2027

66% DES COLLÈGES EN PROGRÈS ACCOMPAGNÉS
OBJECTIF 100% EN 2027

86% DES LYCÉES PROFESSIONNELS ACCOMPAGNÉS
OBJECTIF 100% EN 2029



Vers 100 % des lycées professionnels d'Occitanie engagés dans Erasmus+

L'ouverture européenne et internationale constitue un levier majeur de réussite, d'insertion professionnelle et de développement des compétences des élèves. Depuis plusieurs années, la région académique accompagne les lycées professionnels dans leur intégration aux dispositifs européens, notamment Erasmus+ et Protandem.

Cette dynamique s'appuie sur les deux consortia Erasmus+ de l'enseignement professionnel qui accompagnent la formation des équipes, la création de partenariats et l'organisation de mobilités pour les élèves et les personnels. Stages en entreprise à l'étranger, mobilités de groupe, observation de pratiques professionnelles, formations linguistiques et thématiques contribuent à renforcer l'expertise des équipes et l'attractivité des formations professionnelles.

Le réseau des Enseignants Référents à l'Action Européenne et Internationale (ERAEI) joue un rôle essentiel dans le déploiement de cette politique. Grâce à cet accompagnement, 88 lycées professionnels de la région académique sont aujourd'hui accrédités Erasmus+ et 80 établissements participent aux consortia portés par la DRAREIC, distingués par le label européen « Bonnes pratiques » en 2023 et 2024.

L'ambition est désormais claire : permettre à chaque lycée professionnel d'Occitanie d'offrir à ses élèves et à ses personnels une expérience européenne ou internationale. Une attention particulière est portée aux jeunes ayant moins d'opportunités, qui représentent déjà plus de 20 % des bénéficiaires des mobilités.

Faire de l'Europe une réalité pour tous les élèves de la voie professionnelle, partout sur le territoire, constitue ainsi un objectif majeur pour les années à venir.



4

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (DOSSIER)

Formation des cadres à l'IA
L'Incubateur IA
Le développement d'assistants IA
Intégrer l'IA en éducation
Expérimenter l'IA pour des apprentissages personnalisés

Formation des cadres à l'IA : outiller les personnels pour accompagner les évolutions

L'année scolaire 2025-2026 a marqué un tournant dans la formation des cadres de la région académique Occitanie à l'intelligence artificielle (IA). Face aux transformations technologiques et à leurs impacts sur les apprentissages, les pratiques professionnelles et l'organisation des services, il était essentiel d'outiller les personnels d'encadrement des compétences et des repères nécessaires pour accompagner ces évolutions.

Ce plan de formation, élaboré en cohérence avec le Cadre d'usage de l'IA en éducation (juin 2025), vise deux objectifs majeurs :

- instaurer une culture commune de l'IA au sein de l'institution ;
- assurer une intégration responsable et éthique de ces outils.

Déployé en partenariat avec les Universités de Montpellier et Toulouse, ce dispositif a concerné l'intégralité des **1500 personnels encadrants** de la région académique.

Trois axes ont structuré la formation :

- réduire les disparités de connaissances entre les cadres pour renforcer leur rôle d'orientation, de conseil et de cadrage auprès des équipes éducatives ;
- promouvoir une culture de l'innovation et de la formation continue, pour accompagner les transformations induites par l'IA, qui redéfinit les compétences attendues des élèves et des professionnels ;
- concilier innovation et respect des piliers éthiques et juridiques de l'école, en partageant des pistes d'action concrètes, illustrées par des retours d'expérience terrain.

Une approche de formation hybride et progressive a ainsi été conduite : le plan de formation a combiné webinaires synchrones et parcours en autoformation, afin de répondre aux contraintes des cadres tout en garantissant une montée en compétences progressive.

Deux webinaires ont été organisés en novembre 2025, rassemblant de 900 à 1200 participants en direct :

- Le webinaire 1 du 6 novembre 2025 a été introduit par Carole Drucker-Godard, Rectrice de la région académique Occitanie, Rectrice de l'académie de Montpellier et Chancelière des universités, et Karim Benmiloud, Recteur de l'académie de Toulouse.

Ce premier temps proposait une présentation des fondamentaux de l'IA et des usages de l'IA en éducation par Guillaume Bonzoms, DRANE et Aurélie Jones, DRANE adjointe. David Cassagne, Vice-présent délégué au numérique pour la formation à l'Université de Montpellier a ensuite abordé l'impact de l'IA sur les métiers et les formations et accompagnement des transformations, avec l'exemple de la stratégie universitaire menée par l'Université de Montpellier.

- Le webinaire 2 du 24 novembre 2025 a abordé la perception de l'IA par les enseignants, son utilité et son entrave aux apprentissages. Il a été mené par Franck Amadieu, enseignant-chercheur en ergonomie et psychologie cognitive à l'Université de Toulouse.

Ces temps synchrones ont permis de recueillir des questions qui ont nourri une banque de questions (FAQ) hébergée sur un parcours Magistère.

Ce parcours modulaire sur Magistère, en autoformation intitulé *« Connaître, utiliser et enseigner l'IA »*, a été proposé à l'ensemble des personnels dont les enseignants du premier et du second degré.



Pour consulter le site

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DOSSIER

L'Incubateur IA, une équipe agile d'experts



Hervé MIRABAIL
Directeur de région académique
des systèmes d'information

L'incubateur IA a été créé en 2025 au sein de la DSI². Quels ont été les facteurs déclenchants et comment ses objectifs s'intègrent-ils dans la feuille de route DSI² 2026-2028 ?

Trois ordres de facteurs ont conduit à la création de l'incubateur IA en 2025.

Un contexte national d'abord. La diffusion accélérée des outils d'IA générative a mis en évidence l'absence de solution souveraine pleinement conforme au RGPD. Le rapport sénatorial sur l'IA au service public, puis la publication du cadre national d'usage de l'IA en éducation, ont posé les bases d'une réponse institutionnelle, autour de premiers cas d'usage concrets : gestion des admissions, planification, détection du décrochage.

Une impulsion académique ensuite. L'académie de Toulouse s'est dotée en décembre 2024 d'un plan stratégique d'intégration de l'IA structuré autour de trois priorités : compétences pédagogiques, formation professionnelle et modernisation administrative. Son suivi par un COPIL trimestriel présidé par le Recteur a ancré le projet au plus haut niveau et constitué le point de départ opérationnel.

Une mutualisation régionale enfin. Pour se donner les moyens d'agir à la bonne échelle, le secrétaire général de la région académique Occitanie et les deux secrétaires généraux des académies de Toulouse et de Montpellier ont décidé de créer un incubateur IA mutualisé au sein de la DSI², avec la mise à disposition de trois postes dédiés sur trois ans. Des besoins métiers concrets, charge administrative des agents, qualité de la relation aux usagers, processus de rédaction, ont orienté les premiers cas d'usage retenus.

L'incubateur IA s'inscrit au cœur de l'axe 3 « Innovation et transformation des métiers » de la feuille de route 2026-2028 « Sécuriser, Innover, Fédérer » de la DSI². Ses activités couvrent la sélection et le pilotage des projets IA à fort potentiel, le déploiement de solutions souveraines via Albert (DINUM) et sur des infrastructures nationales via Cloé (DNE), et l'évaluation du retour sur investissement de chaque cas d'usage incubé.

En 2025-2026, cinq chantiers sont en production ou en cours de déploiement, de l'assistant conversationnel à l'aide rédactionnelle, en passant par un premier module d'IA prédictive pour la carte des formations professionnelles.

Le lien avec la transformation des métiers est concret au travers d'un travail collaboratif avec les chargés de mission modernisation et les référents métiers, aux côtés des directions opérationnelles, pour analyser les processus, identifier les gains organisationnels et co-construire des solutions adaptées aux besoins réels des agents. Chaque cas d'usage validé devient une brique réutilisable, intégrée durablement dans les pratiques. L'objectif n'est pas de déployer une technologie, mais de changer des façons de travailler en construisant des briques pérennes.

Certains projets, dont IAOU ou IAssist, s'inscrivent dans la labellisation Services Publics+, avec pour exigence d'améliorer la relation aux usagers internes et externes tout en maintenant l'humain au centre du système. L'intérêt suscité va au-delà de la région académique et plusieurs académies ont contacté l'incubateur pour un déploiement d'IAOU. Cela confirme la valeur des solutions développées. Les travaux engagés ont vocation à être mis à l'échelle en lien avec la DNE, le SEMSIRH et la DINUM, avec lesquels des contacts sont engagés.

La DSI² compte 275 agents et un budget dédié. Quels sont les moyens humains et financiers alloués spécifiquement à l'incubateur ?

> L'incubateur emploie trois ressources à plein temps dont une responsable de l'incubateur et deux ingénieurs IA aux compétences larges allant de l'entraînement de modèles d'IA, de la conception d'architecture agentiques d'IA au développement d'applications et de leurs interfaces pour finir par leur déploiement sur les infrastructures de la DSI².

Rattaché directement au directeur de la DSI², il fonctionne en mode start-up : équipe agile d'experts internes, veille technologique permanente, co-construction avec les référents métiers. La diffusion des développements repose aussi sur l'implication des chargées de mission, présentes dans les académies et en région académique, directement au contact des métiers.

Pouvez-vous détailler les premiers cas d'usage déployés : leurs fonctionnalités, leur niveau de maturité et les résultats obtenus ?

Pendant sa première demi-année d'existence, l'incubateur IA s'est focalisé sur trois grands axes :

- faciliter l'accès à l'information dans notre organisation complexe ;
- aider nos agents administratifs dans leurs tâches rédactionnelles ;
- sensibiliser aux impacts environnementaux et économiques de l'IA.

Bien sûr, tous les développements proposés respectent le principe de souveraineté.

S'agissant de l'accès l'information, deux applications ont été développées :

- IAOU – créateur de chatbots, mis en production fin mars, qui permet aux directions métier de s'emparer simplement de l'IA en créant des agents conversationnels dédiés aux spécificités de leurs corpus documentaires et en les partageant très facilement selon leurs modalités (par exemple, mise en ligne sur une page grand public du site web académique ou encore mise à disposition via Arena). IAOU a par ailleurs bénéficié d'un cadrage juridique afin d'en garantir une diffusion complète.
- IAssist, en cours d'intégration dans ASAP², qui permettra pour tous les usagers de facilement résoudre leurs problèmes de premiers niveaux relatifs aux applications et d'accompagner la création de tickets lorsque le problème nécessite des interventions humaines ou des niveaux d'expertise supérieurs.

L'aide rédactionnelle au quotidien amène quant à elle un certain nombre de questionnements sous-jacents en fonction des cas d'usage. La rédaction de procès-verbaux est chronophage et technique, elle n'est pas quotidienne. La rédaction de courriel revêt, pour sa part, un caractère tout à fait quotidien et, si le fond reste à la main de l'humain, l'IA nous aide bien souvent à reformuler rapidement nos idées. Deux applications sont notamment développées par l'incubateur :

- CRIA, en cours de test, permet de générer des procès-verbaux au sein d'une interface originale. L'audio ou la vidéo d'une visio peut y être téléversé, suite à quoi un transcript et une diarisation (qui parle quand) est tout d'abord généré. Sur la base de ce transcript diarisé le procès-verbal est généré en suivant l'ordre du jour.

S'il n'était pas entièrement satisfait de la proposition initiale de l'IA, l'application lui permet directement et intelligemment d'ajouter ou supprimer facilement les faits évoqués en fonction de leur importance : en somme, plutôt que formuler et retravailler le texte du procès-verbal mot à mot, CRIA permet à l'utilisateur de se concentrer uniquement sur les idées et faits à introduire ou enlever dans le texte final.

- Maia Bubble, en cours de test également, est un compagnon directement intégré dans l'ordinateur des agents pour les aider notamment dans leurs tâches rédactionnelles du quotidien. On sélectionne un texte dans n'importe quelle application : une petite bulle s'affiche à côté proposant des actions prédéfinies simples comme une reformulation (ton professionnel ou amical, simple ou développé), une traduction, une explication du texte ou même des instructions personnalisées (par exemple, on sélectionne une partie du texte du RGPD et on demande « écris un mail professionnel à destination de mes collaborateurs pour les sensibiliser à ce texte juridique »).

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DOSSIER

L'Incubateur IA, une équipe agile d'experts



Hervé MIRABAIL
Directeur de région académique
des systèmes d'information

Comment priorisez-vous les cas d'usage ?

L'impact attendu guide nos choix, selon deux critères : le nombre d'agents concernés ou de directions métier amenés à utiliser l'outil et le gain concret au quotidien (notamment moins de sollicitations du service concerné et meilleure qualité de réponse).

Par ailleurs, nous prenons également en compte l'écosystème IA entier : la DINUM, à travers la Suite Numérique, offre notamment l'accès à un certain nombre d'outils intégrant l'IA. Nous sommes vigilants à proposer une offre de service qui complète cet écosystème en proposant des outils au plus près de nos usages, méthodologies et métiers.

Le développement de l'incubateur suit une philosophie de frugalité. Comment ce principe se traduit-il concrètement ?

La plupart des applications que l'incubateur IA propose reposent sur des modèles de langage. Ce sont des modèles d'IA capables de générer du texte : ils ont été « entraînés » statistiquement à proposer des suites de mots pertinentes en réponse à des questions (prompts). Les grands modèles de langage (LLM – Large Language Model en anglais) que nous connaissons tous (Mistral dans LeChat/Vibe, GPT dans ChatGPT, etc) nécessitent de très grandes puissances de calcul et donc des infrastructures très souvent coûteuses économiquement et environnementalement. Mais de plus petits modèles existent également. Bien que leur entraînement reste coûteux car il demande beaucoup de calcul et de données sur lesquelles apprendre, leur intégration est moins gourmande en espace de stockage et en puissance de calcul.

Par exemple, lorsqu'on créée un chatbot dans IAOU, nous accompagnons les métiers à sélectionner le modèle de langage qui réponde avec la qualité souhaitée et qui soit le plus petit possible.

Avec Maia Bubble, notre démarche est encore plus engagée : nous avons souhaité démontrer qu'un très petit modèle directement lancé sur nos ordinateurs de travail et donc indépendant de toute grande infrastructure de calcul peut effectivement soutenir un usage d'aide à la rédaction au quotidien. Pour donner envie d'utiliser l'application et tenter de minimiser le «shadow AI[1]», nous avons travaillé tout particulièrement l'intégration de Maia Bubble : c'est donc devenu un « compagnon », c'est-à-dire une application qui se lance automatiquement au démarrage de notre ordinateur et qui propose des services rédactionnels dès que l'on sélectionne du texte dans n'importe quel logiciel.

[1] *C'est-à-dire l'utilisation d'IA grand public dans le travail*

Quels sont les objectifs prioritaires pour 2026-2028 ? Quels indicateurs allez-vous suivre pour mesurer leur atteinte ?

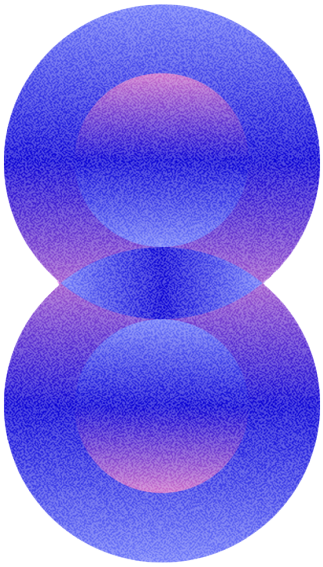
Pour la période à venir, l'incubateur IA de la DSI[2] entend poursuivre et amplifier sa mission en s'appuyant sur trois axes structurants, qui reflètent à la fois nos ambitions et notre vision d'une IA au service des métiers et des agents.

Notre premier axe de travail vise à **rendre l'IA accessible et utile au quotidien**. L'assistant IA de la DINUM arrive : c'est une première brique concrète sur laquelle nous allons nous appuyer pour accélérer cette dynamique, en offrant une première brique fonctionnelle et intégrée.

Parallèlement, nous continuerons à développer des solutions comme IAOU, qui permettent aux métiers de créer leurs propres chatbots, adaptés à leurs enjeux spécifiques. L'objectif est de favoriser une adoption naturelle et progressive de l'IA, en nous appuyant sur les retours des utilisateurs pour enrichir et ajuster nos propositions. Nous souhaitons ainsi faire de l'IA un levier simple, compréhensible et ancré dans les pratiques quotidiennes.

Le deuxième enjeu porte sur la **construction d'une gouvernance équilibrée**, capable de concilier innovation et stabilité. Cela implique de mettre en place des processus robustes pour assurer la maintenance, l'évolution et la qualité des outils, tout en restant attentifs aux besoins changeants des utilisateurs. Nous envisageons de renforcer notre collaboration avec des partenaires clés, comme la DINUM, afin de bénéficier de leurs expertises et de leurs infrastructures, tout en veillant à une intégration fluide et cohérente avec les systèmes existants. L'idée est de créer un écosystème où l'innovation s'inscrit dans la durée, sans jamais perdre de vue les impératifs de sécurité, de souveraineté et de performance.

Enfin, nous attachons une grande importance à l'**accompagnement et à la sensibilisation des agents**. Il s'agit de démystifier l'IA et d'en promouvoir une utilisation éclairée, en mettant en lumière ses atouts tout en abordant les questions éthiques, juridiques et environnementales qu'elle pose. Pour y parvenir, nous organiserons des échanges réguliers et des actions de formation, afin de partager une culture commune de l'IA, au service de la modernisation des pratiques et de l'efficacité de nos missions.



Quels sont les principaux défis identifiés pour l'incubateur ? Quelles solutions envisagées pour les surmonter ?

Dès sa création, le défi de l'incubateur IA a été de fournir une offre de services basés sur l'IA qui permettent de soutenir directement l'activité des directions métier des académies et de la région académique. Pour soutenir le cycle de vie de cette offre de services, deux défis principaux émergent.

D'abord, il nous faut continuer à recueillir les besoins de nos métiers et imaginer les services à fort impact à développer, c'est-à-dire suffisamment génériques pour être déployables dans toutes les directions métiers, tout en répondant au plus près des besoins. C'est notamment ce qui nous a amené à créer IAOU créateur générique de chatbots qui a vocation, à terme, à rendre les directions métier autonomes dans leurs propres déploiements. Pour cela, nous réalisons régulièrement des entretiens approfondis avec les différentes directions afin de mieux comprendre leurs méthodes de travail et leurs irritants du quotidien que nous agrégeons petit à petit pour former de nouvelles applications ou fonctionnalités.

Dans un deuxième temps, l'incubateur IA va rapidement devoir savoir maintenir et diffuser les outils développés tout en continuant à innover. Cela passe techniquement par des accès aux modèles d'IA d'Albert API de la DINUM permettant les montées en charge attendues mais aussi par une organisation fluide claire et lisible pour tous, comme le formulaire GRIST d'accès à IAOU.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DOSSIER

Le développement d'assistants IA au service des services et des usagers



Aurélie MONTARNAL
Responsable de la Cellule incubateur IA



IAOU est en diffusion large depuis mai 2026, avec des chatbots. A-t-on des premiers retours utilisateurs (DPE, DEC, DPAS) sur leur expérience ?

Nous ne pouvons bien sûr pas encore diffuser de retour à grande échelle sur IAOU, puisque les calendriers font que seuls les chatbots dédiés au mouvement intra de l'académie de Toulouse et à la préparation des épreuves du baccalauréat général et technologique ont été mis en ligne. S'agissant du premier, environ 300 questions ont été posées au cours des deux premières semaines et s'agissant du deuxième une cinquantaine de questions en un peu moins d'une semaine.

IAOU permet notamment aux directions métiers d'obtenir, en moyenne, les jours de la semaine et les horaires d'utilisation de leurs chatbots : on a ainsi pu observer sur le premier chatbot des sollicitations pendant les week-ends et les soirées ce qui confirme l'intérêt de proposer un service toujours accessible. Nous consolidons maintenant les indicateurs d'impact pour analyser la différence de sollicitations des gestionnaires avant et après la mise en place des chatbots.

Vos chatbots ont des statuts variés (en ligne, en test, en attente de circulaire nationale pour les Lauréats de concours ou l'Accompagnement contractuels). Comment priorisez-vous les déploiements ? Quelle stratégie mettez-vous en place pour accélérer les déploiements ?

Dans l'essentiel, les déploiements des chatbots suivent les calendriers des différentes directions métiers et dépendent des ressources qu'elles peuvent impliquer dans un tel projet. Une stratégie technique a été notamment de mettre en place un module complémentaire de tests automatisés dans IAOU : cela permet de réduire les phases de tests côté métier et donc d'alléger leur charge.

D'un point de vue organisationnel, le modèle d'accompagnement et de facilitation par des chargées de mission fait le relai entre les besoins des directions métier et l'incubateur IA. Ce modèle d'accompagnement, d'abord testé à Toulouse, a été étendu à Montpellier et à la région académique. Cette démarche vertueuse permet d'assurer à la fois la cohérence et la pertinence des déploiements.

Finalement, nous avons souhaité inscrire tout cela dans un processus de demande de chatbot standardisé : toute direction métier souhaitant déployer un chatbot est invitée à remplir un formulaire Grist de description du projet et de ses impacts et délais avec l'accompagnement de la chargée de mission référente. Nous sommes alors immédiatement notifiés de la demande et entrons en contact avec les demandeurs.





Quels ajustements (amélioration des modèles, adaptation des interfaces, formation des utilisateurs) avez-vous déjà identifiés avant leur passage en production ?

Cela dépend beaucoup de l'outil que l'on met en production. Par exemple, pour IAOU, nous nous sommes rapidement rendus compte que bien souvent le déploiement d'un chatbot suit un calendrier des directions métiers demandeuses pour qui tout arrive en même temps : réception éventuelle des circulaires ministérielles, rédaction des circulaires académiques, mise en place des processus associés à l'événement, etc. Or déployer un chatbot nécessite une phase de tests des directions métier afin qu'elles puissent en valider la diffusion auprès de leurs usagers. Pour mieux les soutenir, avant de diffuser l'outil à grande échelle, nous avons ajouté un module de tests automatisés : une IA génère un jeu de questions à tester, le chatbot y répond et une autre IA vient « juger » cette réponse (on parle d'une approche «LLM-as-a-judge» dans la littérature). Cela nous permet de valider globalement le comportement du chatbot avant de l'envoyer en test auprès des directions métiers et donc d'alléger leurs propres tests.

MAIA Bubble est décrit comme un assistant de rédaction souverain et frugal, déployé localement sur les postes de travail. Quelles technologies et quelles infrastructures utilisez-vous pour garantir cette souveraineté ?

MAIA Bubble est conçue pour fonctionner directement sur l'ordinateur, sans envoyer les textes vers un service externe. Elle s'appuie sur un modèle de langage léger, installé sur l'ordinateur, capable d'offrir une aide efficace à la rédaction tout en limitant les besoins en puissance. Les données restent ainsi sur le poste de travail, dans un environnement maîtrisé, ce qui permet de mieux protéger les informations sensibles et de garder le contrôle de l'outil. Cette approche locale protège les données et limite les besoins en infrastructure, plus souveraine, plus sobre et adaptée à un usage quotidien.

Concrètement, chaque semaine, de nouveaux modèles de langage sont développés et mis à disposition du grand public par des grandes entreprises du monde entier. Actuellement, Maia Bubble repose sur le modèle de Google Gemma3 dans sa version 2 milliards de paramètres (pour comparaison : les grands modèles de langage grand public que nous utilisons sur les plateformes bien connues possèdent plusieurs centaines de milliards de paramètres). D'une part, une veille de l'état de l'art continue nous permet de réaliser des tests réguliers et de savoir si nous devrions mettre à jour le modèle de langage intégré dans Maia Bubble. D'autre part, nous recueillons actuellement les avis de nos bêta testeurs afin de nous assurer que l'expérience de l'utilisateur est tout à fait fluide et agréable, car c'est là bien notre pari : proposer un outil tellement pratique d'utilisation qu'on délaissera peu à peu les grands assistants IA dans les tâches rédactionnelles quotidiennes. Et ainsi sensibiliser petit à petit nos agents à une utilisation raisonnée des outils d'IA qui prend en compte les performances requises en fonction des tâches à effectuer.

Quels sont les 2-3 prochains cas d'usage prioritaires que vous envisagez pour 2026-2027 ?

Avec l'intensification prochaine de l'accès à l'Assistant IA de la DINUM et fortes d'une première offre de service, les actions de sensibilisations et de formation seront l'une des priorités de l'année à venir pour l'incubateur IA. Au-delà des ateliers et moments de partage que nous prévoyons très prochainement, nous souhaiterions déployer une page web sur le site de la DSI[2] qui permettra d'accéder à différentes ressources : nos développements et nos actualités, mais aussi des petits jeux et fiches pédagogiques qui démystifieront les mécanismes sous-jacents de l'IA et sensibiliseront par la pratique à son usage responsable (respect des données personnelles, principes de frugalité…).

D'autres développements pourraient voir le jour comme la diffusion d'IAssist aux directions métier déjà présentes sur ASAP[2], l'extension de Maia Bubble à la prise de note de réunions ou encore l'accompagnement des agents dans leurs choix de formations.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DOSSIER

Intégrer l'IA en éducation : équilibre, enjeux et actions pour une adoption raisonnée et inclusive



Axel JEAN
Chef de bureau
en charge de l'innovation numérique
et de l'IA à la DNE



Philippe AJUELOS
Administrateur ministériel des données

Comment articuler l'équilibre entre les opportunités offertes par l'IA et les risques qu'elle représente ?

L'équilibre doit partir du cadre d'usage de l'IA en éducation publié par le ministère en juin 2025. Ce cadre pose une ligne claire : l'usage de l'IA est autorisé en éducation à l'initiative et sous le contrôle toujours de l'enseignant et seulement s'il respecte les principes juridiques, éthiques, pédagogiques et environnementaux de l'École. Il ne s'agit donc ni d'interdire par principe, ni de laisser les usages se développer sans règles.

L'IA peut soutenir la différenciation, la remédiation, la préparation pédagogique, les rétroactions ou certaines tâches professionnelles. Le P2IA cycle 3 l'illustre avec l'expérimentation de services d'IA en français, mathématiques et langues vivantes pour les apprentissages au CM1, CM2 et en 6e. Mais l'IA peut aussi produire des erreurs, amplifier des biais, favoriser la dépendance à la réponse immédiate, fragiliser l'effort intellectuel ou renforcer les écarts entre élèves.

L'équilibre repose donc sur un usage raisonné et encadré : l'IA peut assister, mais ne doit pas remplacer l'enseignant ; elle peut aider l'élève, mais ne doit pas se substituer à son travail personnel ; ses productions doivent être vérifiées ; les données personnelles ou confidentielles ne doivent pas être saisies dans les outils grand public ; l'usage doit rester transparent, sobre et explicité. L'IA est pertinente lorsqu'elle soutient le jugement professionnel, les apprentissages et l'esprit critique des élèves. Elle devient un risque lorsqu'elle produit une illusion de travail, de vérité ou de jugement.

Pourquoi la maîtrise des données est-elle devenue un enjeu aussi central dans la formation des élèves, au même titre que la lecture ou l'écriture ?

Parce que l'IA repose sur les données : données d'entraînement, données saisies, traces d'usage, indicateurs. Former à l'IA suppose donc d'apprendre à interroger les sources, la qualité, les biais et le contexte des données. Une réponse rapide n'est pas toujours une réponse vraie.

La culture de la donnée devient une compétence de citoyenneté comme lire, écrire et argumenter. Elle permet de vérifier une information, comparer des sources et progressivement repérer une approximation, comprendre ce qu'une donnée mesure ou ne mesure pas, et distinguer corrélation et causalité.

Le ministère a déjà engagé cette logique avec data.education.gouv.fr : il ne s'agit pas seulement de publier des données, mais de les documenter et les rendre compréhensibles et réutilisables. Cette exigence vaut particulièrement pour les données d'apprentissage : une trace n'est pas un jugement, un indicateur n'est pas une conclusion. La donnée doit rester contextualisée et interprétée par l'humain.

Comment généraliser la formation à l'IA pour l'ensemble des acteurs éducatifs sans créer de nouvelles inégalités entre territoires ou établissements ?

La généralisation doit s'appuyer sur un socle national commun et sur des dynamiques académiques de proximité. Sinon, les établissements déjà outillés avanceront plus vite, tandis que d'autres resteront seuls face aux usages des élèves.

Le cadre ministériel prévoit une progression : sensibilisation dès le premier degré sans manipulation directe d'IA générative ; usages encadrés à partir de la 4e ; formation obligatoire aux IA et à leurs enjeux au moins en 4e, en 2de générale, technologique et professionnelle, et en première année de CAP, notamment via Pix.

Pour les personnels, la diffusion et la formation doivent mobiliser les DRANE, EAFC, Réseau Canopé, Clémi, corps d'inspection, référents numériques, Magistère, le MOOC AI4T, la CREIA et les GTnum. Les Territoires numériques éducatifs comme celui de région Occitanie montrent aussi qu'un passage à l'échelle suppose équipement, formation, ressources, parentalité et gouvernance territoriale, et pas seulement la mise à disposition d'outils.

Quels leviers concrets sont mis en place pour que les enseignants se sentent soutenus et non submergés par l'intégration de l'IA ?

Le premier levier est la clarification du cadre. Les enseignants doivent savoir quels usages sont possibles, quelles données ne jamais saisir dans une IA grand public, comment vérifier une production, comment déclarer un usage de l'IA et comment éviter la substitution au travail de l'élève.

Le deuxième levier est l'accompagnement de proximité : DRANE, EAFC, Canopé, Clémi, corps d'inspection, référents numériques et équipes de direction peuvent aider à transformer un cadre national en pratiques raisonnées à l'échelle de l'établissement.

Le troisième levier est la ressource directement utilisable : scénarios pédagogiques, exemples disciplinaires, grilles de vigilance, cas d'usage, contre-exemples. Le P2IA cycle 3 est utile car il part d'usages concrets, dans des disciplines et niveaux précis, avec des retours d'enseignants.

Le quatrième levier est le temps : temps de formation, d'expérimentation, d'échange entre pairs et de régulation. Sans temps dédié, l'IA devient une injonction ; avec du temps collectif, elle devient un objet professionnel maîtrisé.

Quels sont les signes concrets qui justifient de traiter l'IA comme une urgence éducative ?

L'urgence vient du fait que les usages massifs sont déjà là. Les élèves utilisent les IA génératives pour faire, reformuler, traduire, réviser ou s'entraîner. Les enseignants et personnels les utilisent aussi de manière très variable.

L'urgence vient ensuite du risque d'inégalités. Les élèves capables de vérifier, questionner et contextualiser tireront bénéfice de ces outils ; les autres risquent de subir des réponses fausses, des biais ou une dépendance à la machine.

L'urgence est aussi démocratique : l'IA transforme l'accès à l'information, la production de contenus, les métiers, l'orientation et la citoyenneté numérique. Les actions associant notamment le Clémi sur l'éducation aux médias et à l'information montrent que l'enjeu dépasse la salle de classe.

Enfin, les outils grand public sont puissants, accessibles mais souvent non souverains et opaques. Il faut donc former vite et massivement pour éviter que l'École et en particulier les élèves soient placés devant le fait accompli imposé par les « Big Techs ».

Quels types d'évaluations privilégier pour évaluer les apprentissages à l'ère de l'IA, sans tomber dans le piège de la détection des triches ?

L'IA étant là, il faut impérativement faire évoluer les modalités d'évaluation et les expliciter aux élèves et aux parents. La réponse doit être pédagogique : adapter les devoirs et diversifier les évaluations.

Il faut éviter de répondre uniquement par la surveillance. Les détecteurs de contenus générés par IA ne sont pas suffisamment fiables et peuvent pénaliser à tort des élèves.

Il faut privilégier les modalités qui rendent visible le processus d'apprentissage et le raisonnement : oraux, temps d'évaluation en classe, productions intermédiaires, carnets de bord, travaux collaboratifs encadrés, démarches par compétences, résolution de problèmes, justification des choix et explicitation des sources.

L'IA peut aussi devenir un objet d'évaluation : comparer une réponse d'IA avec des sources fiables, repérer les erreurs, expliquer ce qui a été conservé ou rejeté, expliciter les prompts utilisés. L'élève doit comprendre qu'un usage non autorisé et non approprié de l'IA constitue une fraude.

L'objectif principal est de développer transparence, esprit critique et appropriation personnelle pour renforcer l'autonomie et la citoyenneté des élèves.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DOSSIER

Intégrer l'IA en éducation : équilibre, enjeux et actionspour une adoption raisonnée et inclusive



Axel JEAN
Chef de bureau
en charge de l'innovation numérique
et de l'IA à la DNE



Philippe AJUELOS
Administrateur ministériel des données

Si vous deviez résumer en 3 actions prioritaires l'intégration de l'IA dans l'éducation pour les 12 prochains mois, quelles seraient-elles ?

Première action : installer une culture commune de l'IA et de la donnée. Tous les acteurs doivent comprendre les notions premières et essentielles : biais, hallucinations, données personnelles, sources, vérification, corrélation et causalité, impact environnemental.

Deuxième action : accompagner les enseignants avec des usages concrets, sobres et disciplinaires. Il faut proposer des exemples réutilisables : préparer des variantes d'exercices, adapter une consigne, travailler la vérification de sources, accompagner la remédiation, expliciter un raisonnement. Le P2IA cycle 3 peut servir d'appui car il relie innovation, disciplines, retours enseignants et cadre éthique, les services du P2IA sont en construction actuellement avec les classes, les enseignants et les équipes de la région académique d'Occitanie.

Troisième action : gouverner les données et les traces d'apprentissage. Les données doivent être minimisées, documentées, protégées, sécurisées et interprétables. Les travaux sur data.education.gouv.fr, le tableau de bord du numérique éducatif, les échanges de données entre État et collectivités et la normalisation des modèles de données montrent que l'IA est aussi un enjeu de gouvernance publique.

Quels arguments ou exemples concrets pourriez-vous partager pour convaincre un enseignant ou un parent que l'IA est un levier et non une menace pour l'éducation ?

L'IA devient un levier si l'École en développe progressivement la maîtrise.

Sans cadre, elle peut favoriser la triche, la dépendance, les dettes cognitives, les fausses informations, la captation de données et les inégalités. Avec un cadre, elle devient un objet d'apprentissage et un appui professionnel.

Pour un enseignant, l'IA peut aider à préparer plusieurs niveaux d'aide, reformuler une consigne, générer des exemples à discuter ou faire vérifier une réponse par les élèves. Dans ce cas, elle ne remplace pas le professeur : elle renforce le travail sur la méthode, l'esprit critique, l'argumentation et la compréhension.

Pour un parent, il s'agit du présent et de l'avenir de leur enfant : les élèves rencontreront l'IA dans leurs études puis leur vie professionnelle et leur vie citoyenne. L'école doit leur apprendre à ne pas confondre réponse immédiate et réponse fiable, à protéger leurs données, à vérifier les informations, à croiser les sources et à être instruits pour être libres et maîtres de leur choix.

Le cap doit rester clair : pas d'IA sans cadre sans supervision humaine. La relation humaine est première pour enseigner et apprendre tout au long du parcours scolaire.



Pour consulter le dossier *L'IA en éducation (cadre d'usage)*

Expérimenter l'IA pour des apprentissages personnalisés : le P2IA en Cycle 3

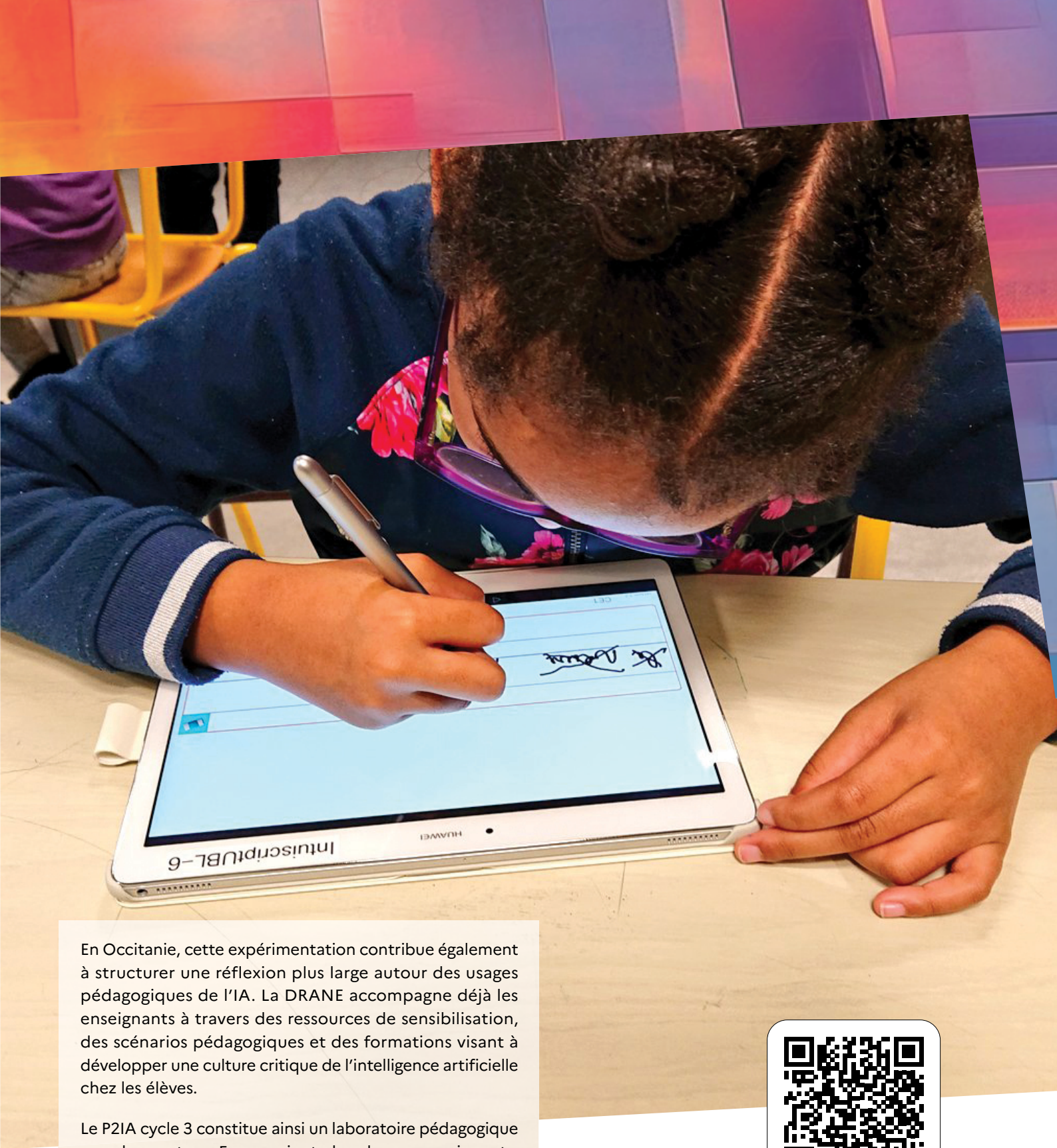
Le Partenariat d'Innovation en Intelligence Artificielle (P2IA) cycle 3 s'inscrit dans la stratégie nationale portée par le ministère de l'Éducation nationale afin d'expérimenter des services numériques fondés sur l'intelligence artificielle pour accompagner les apprentissages des élèves de CM1, CM2 et 6e. Soutenu par France 2030 et développé en partenariat avec la Banque des Territoires, des laboratoires de recherche et des académies volontaires, le dispositif vise à proposer des outils adaptatifs capables d'aider les enseignants à différencier les apprentissages et à mieux suivre les progrès des élèves en français, mathématiques et langues vivantes.

Le P2IA cycle 3 prolonge les expérimentations déjà engagées sur le cycle 2 autour de solutions telles que Lalilo, Adaptiv'Math ou Mathia. La nouvelle phase d'expérimentation, lancée cette année, repose sur six services numériques : Expliq et Edumalin pour le français, Mathia-C3 et OrigamIA pour les mathématiques, ainsi que Cards et yLANG pour les langues vivantes. Ces outils ont pour objectif de personnaliser les parcours d'apprentissage, de proposer des exercices adaptés au niveau des élèves et de fournir aux enseignants des indicateurs d'analyse et de progression.

En Occitanie, la direction de région académique du numérique pour l'éducation (DRANE) coordonne le déploiement de cette expérimentation auprès des enseignants volontaires du cycle 3. L'appel à participation lancé à la fin de l'année 2025 a permis de constituer un réseau régional d'enseignants expérimentateurs issus du premier et du second degré. L'objectif de cette phase de recherche et développement est double : permettre aux éditeurs d'améliorer leurs outils à partir des retours de terrain et accompagner les enseignants dans l'appropriation pédagogique de l'intelligence artificielle éducative.

La répartition régionale montre une mobilisation importante des équipes éducatives d'Occitanie. Au total, **115 enseignants (issus des 13 départements) participent aux premières phases d'expérimentation, dont 70 issus du premier degré et 45 du second degré.**

Au-delà de la seule phase de test technique, le P2IA cycle 3 participe à une acculturation progressive des enseignants et des élèves aux usages de l'intelligence artificielle en éducation. Ces outils ne remplacent pas l'enseignant mais viennent compléter son action dans un cadre éthique, transparent et respectueux des données personnelles. Les principes de subsidiarité, de responsabilité pédagogique et de protection des données sont au cœur du dispositif.



En Occitanie, cette expérimentation contribue également à structurer une réflexion plus large autour des usages pédagogiques de l'IA. La DRANE accompagne déjà les enseignants à travers des ressources de sensibilisation, des scénarios pédagogiques et des formations visant à développer une culture critique de l'intelligence artificielle chez les élèves.

Le P2IA cycle 3 constitue ainsi un laboratoire pédagogique grandeur nature. En associant chercheurs, enseignants, institutions et entreprises, il permet de tester des outils innovants directement en classe et d'évaluer leur impact réel sur les apprentissages. La forte mobilisation observée en Occitanie confirme l'intérêt des équipes éducatives pour des solutions numériques capables de soutenir la différenciation pédagogique, d'améliorer le suivi des élèves et de renforcer l'acquisition des compétences fondamentales dans un cadre maîtrisé et éthique.

Pour en savoir plus





5

TRANSITIONS

Former à la gestion durable de l'eau
France 2030 - Métiers d'avenir «jusque dans la classe»
Mobilité durable
Réinventer les bâtiments

5

TRANSITIONS | Former à la gestion durable de l'eau avec la labellisation d'un nouveau Campus des métiers et des qualifications en Occitanie



Julie BLANC
Directrice opérationnelle
du CMQ Gestion durable de l'eau



Présentez en quelques mots le CMQ Gestion durable de l'eau.

Le Campus des Métiers et des Qualifications « Gestion durable de l'eau » est né d'une conviction simple : l'eau est le défi majeur de notre territoire, et la formation doit être à la hauteur de cet enjeu.

Labellisé en février 2025, ce CMQ rassemble autour du lycée Pablo Picasso de Perpignan, établissement support, un consortium de partenaires fondateurs exceptionnel : la Région académique Occitanie, la Région Occitanie, les universités de Montpellier et de Perpignan Via Domitia, Veolia Région Sud et la DRAAF Occitanie.

Notre ambition est de couvrir l'ensemble du continuum de formation, du CAP au doctorat, dans un seul et même écosystème dédié à la filière eau - de la distribution à l'assainissement, de la protection de la ressource et des milieux naturels à l'irrigation agricole.

Un besoin de 12 500 ETP d'ici 2030 est identifié, avec des métiers en tension. Quels leviers concrets le CMQ met-il en place ?

Le secteur fait face à une double pression : un renouvellement générationnel massif et une montée en compétences imposée par la transition écologique et les nouvelles technologies. Les canalisateurs, les techniciens de station d'eau potable ou d'assainissement, les hydrogéologues, conseillers irrigation, ou encore chargés de mission inondation... Pour y répondre, le CMQ active plusieurs leviers. D'abord, un travail de cartographie fine des formations existantes - du CAP au master - pour identifier les maillons manquants et éviter les redondances.

Nous travaillons également à renforcer l'attractivité des voies professionnelles dans le secteur, souvent méconnues des jeunes, via des actions de découverte en lycées et des immersions en entreprise. L'accès aux plateaux techniques des lycées membres et des plateformes technologiques partenaires permettra d'offrir des environnements de formation ancrés dans la réalité des métiers. Ensuite, il s'agira de travailler au développement de passerelles entre formation initiale et formation continue, en lien avec les OPCO et les branches professionnelles, pour permettre aux actifs en reconversion d'accéder rapidement aux compétences recherchées.



Comment le CMQ accompagne-t-il concrètement la transition écologique en Occitanie ?

L'Occitanie est l'une des régions françaises les plus exposées au stress hydrique : une baisse de 30 à 40 % des nappes phréatiques est attendue d'ici 2050. Ce n'est pas une donnée abstraite, c'est le cadre de travail quotidien de tous les professionnels sur le terrain. Le CMQ s'inscrit pleinement dans l'ODD 6 de l'ONU sur l'eau potable et l'assainissement, mais aussi dans les politiques régionales portées par le SRADDET et le Plan Eau Occitanie adopté en 2023. Nos actions prioritaires visent à intégrer dans tous les parcours de formation les enjeux de sobriété hydrique, de préservation de la ressource et d'adaptation au changement climatique. Nous souhaitons également développer des projets pédagogiques concrets : suivi de bassins versants, gestion de l'irrigation de précision, conception de systèmes d'assainissement écologiques. La formation ne peut plus se contenter de transmettre des savoirs techniques classiques ; elle doit former des professionnels capables de repenser les usages de l'eau dans un contexte de raréfaction.

Le CMQ réunit des acteurs très variés : Veolia, l'UNESCO-ICIREWARD, des PFT, des lycées professionnels. Comment ces partenariats se concrétisent-ils ?

La richesse de ce CMQ tient précisément à la diversité de ses membres. Veolia apporte une connaissance opérationnelle de terrain irremplaçable : les techniciens en poste participent à la conception des formations, à l'accompagnement des stagiaires et des apprentis. Les Universités de Montpellier et de Perpignan ancrent le CMQ dans la recherche et l'enseignement supérieur, ouvrant des passerelles concrètes entre les voies professionnelles et les cursus universitaires en sciences de l'eau. La présence de l'UNESCO-ICIREWARD à Montpellier, centre international dédié à la recherche sur l'eau, ouvre une dimension scientifique et internationale de premier plan. Les plateformes technologiques (PFT) constituent des espaces de coopération entre enseignants, chercheurs et entreprises autour de projets d'innovation appliquée. Nous allons travailler à des projets communs comme la mise en forme d'un Escape Game sur les Métiers de l'eau. Chaque partenaire apporte une brique ; la valeur ajoutée du CMQ, c'est de faire tenir l'édifice ensemble.



Le CMQ vise à devenir le premier campus dédié à l'eau en France. Quels défis reste-t-il à relever ? L'ambition est réelle et légitime, compte tenu du positionnement géographique de l'Occitanie, du tissu de partenaires et de la reconnaissance internationale dont bénéficie déjà le territoire sur la thématique de l'eau. Le lancement officiel du CMQ et la tenue de son premier Comité d'Orientation Stratégique, le 8 juin 2026, ont d'ailleurs marqué une étape fondatrice : réunir autour d'une même table un maximum d'acteurs pour construire collectivement les actions du CMQ. Mais la route est encore longue. Il nous faut d'abord consolider la gouvernance et faire vivre le campus comme un vrai lieu de co-construction.

Ensuite, réussir à faire converger les agendas et les cultures professionnelles très différentes entre lycées professionnels, universités, grandes entreprises et collectivités publiques. Enfin, construire une visibilité nationale et internationale qui attire des apprenants, des enseignants-chercheurs et des partenaires au-delà d'Occitanie. C'est un travail de longue haleine, mais ce CMQ a tous les atouts pour devenir une référence en France et en Méditerranée sur les formations liées à la gestion durable de l'eau.

Métiers d'avenir "jusque dans la classe"

Les 25 projets lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) en région académique illustrent pleinement la contribution du territoire aux ambitions de France 2030.

Avec un budget global de 445 M€, dont 132 M€ de subventions, ils accompagnent le développement des compétences nécessaires aux grandes transitions économiques, industrielles et technologiques. Cette dynamique met en lumière un enjeu majeur : celui de l'orientation, afin de mieux articuler les parcours du secondaire et du supérieur et de favoriser une insertion professionnelle durable.

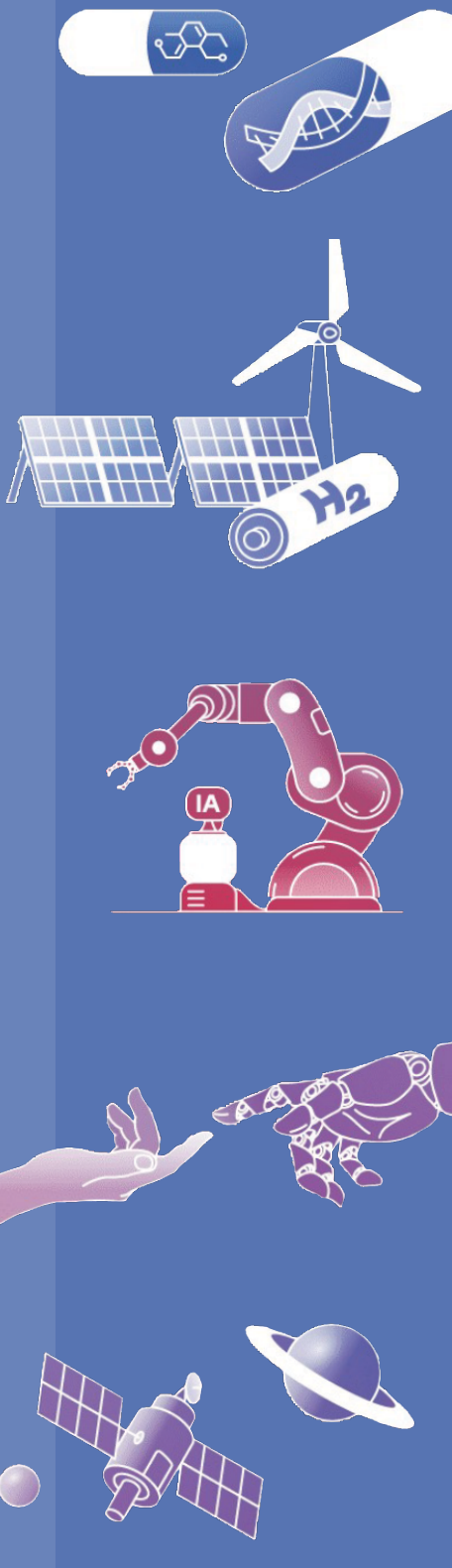
Pour répondre à cet objectif, trois priorités ont été définies : diffuser la connaissance des métiers d'avenir au plus près des élèves, mettre en place une gouvernance dédiée et mobiliser l'ensemble des acteurs de l'encadrement. Cette gouvernance s'appuie sur un comité stratégique régional, réuni pour la première fois le 21 janvier 2026 à Toulouse.

L'ambition est de faire entrer les métiers d'avenir dans les classes grâce à l'accompagnement des chefs d'établissement dans l'élaboration des plans pluriannuels d'éducation à l'orientation (PPO) et à la diffusion de kits pédagogiques à destination des professeurs principaux.

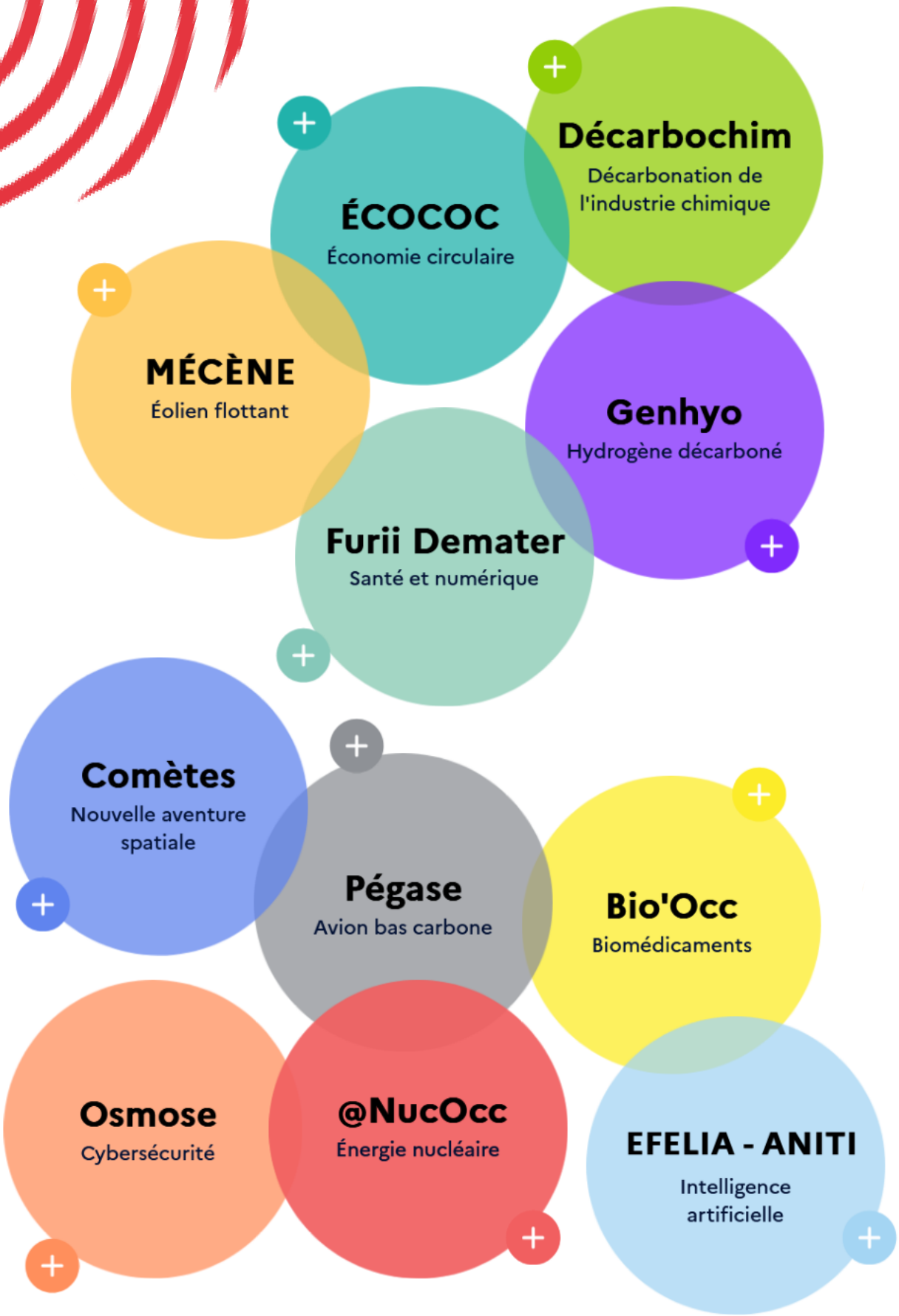
Ceux-ci comprennent des fiches d'information pour les personnels, des supports destinés aux élèves et aux familles, des vidéos « Minutes métiers d'avenir », ainsi que des contenus valorisant les actions d'attractivité conduites sur les territoires.

Les responsables découverte des métiers, les psychologues de l'Éducation nationale et les bureaux des entreprises seront également mobilisés. Les dispositifs existants seront renforcés et complétés par les Événements Métiers d'Avenir (EMA), destinés à promouvoir les perspectives professionnelles.

Un tableau de bord stratégique assurera enfin le suivi des actions engagées en matière d'attractivité, d'offre de formation, de formation des formateurs et de relations école-entreprise. Les métiers d'avenir sont déjà une réalité : des métiers d'aujourd'hui, porteurs d'opportunités et ancrés dans les territoires.



Cartographie de kits de communication - Métiers d'avenir



TRANSITIONS | Mobilité durable : les actions de la région académique pour des déplacements écoresponsables de ses agents

Connaître pour agir sur les déplacements professionnels et domicile-travail des agents

Dans le cadre de la Stratégie Régionale de Mobilité Durable (2025–2028), un outil d'analyse des déplacements professionnels a été spécialement conçu par la Région académique Occitanie pour accompagner les académies et les services déconcentrés (DSDEN) vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Cet outil s'appuie sur les données de remboursement kilométrique extraites de la plateforme Chorus DT, utilisée par les agents pour organiser leurs déplacements professionnels, afin d'offrir une analyse précise des trajets : fréquence, coût financier, et surtout empreinte carbone, le tout segmenté par département, itinéraire ou ville de départ.

Son ambition est claire : objectiver les impacts environnementaux et économiques des déplacements professionnels tout en détectant des solutions alternatives moins polluantes, comme le covoiturage ou les transports en commun.

Après une phase de test impliquant un comité utilisateur composé de représentants des DSDEN et du rectorat de l'académie de Toulouse, l'outil doit être déployé en 2026 via un tableau de bord personnalisable, permettant des comparaisons annuelles et une adaptation aux besoins spécifiques de chaque structure.

Cette démarche vise à rationaliser l'usage des véhicules de service et à intégrer des leviers d'action concrets dans les politiques de mobilité, en s'appuyant sur une gouvernance collaborative entre les services centraux et les territoires.

L'implication précoce des services dans la mise en place de cet outil, illustre son potentiel transformateur pour moderniser les pratiques administratives et réduire durablement l'empreinte écologique des déplacements professionnels.



Renouvellement du dispositif d'autopartage

La mobilité durable répond aux besoins de déplacements tout en réduisant l'impact environnemental. Elle favorise les modes de transport écologiques (marche, vélo, transports en commun) et intègre le covoiturage et l'autopartage.

L'autopartage en libre-service est en place depuis 2011 au sein de l'académie de Montpellier et étendu à la région académique Occitanie depuis 2024.

L'analyse de ce dispositif montre un bilan positif, confirme sa pertinence et permet d'identifier des pistes d'amélioration pour renforcer son efficacité. Ces atouts : souplesse d'utilisation, réactivité pour les déplacements professionnels, réduction de la mobilisation des véhicules de service entraînant à terme une baisse du parc automobile et des coûts associés (entretien, assurance).

Dans ce cadre, le SRAPA a publié en début d'année 2026 le marché d'autopartage en libre-service et les partenaires Flex'Auto et Citiz accompagneront le dispositif pour quatre ans.



TRANSITIONS | Réinventer les bâtiments pour une transition écologique et des environnements de travail durables



De nouveaux environnements de travail des agents

Le bâtiment Rhapsodie en Haute-Garonne, une rénovation de grande ampleur

Le projet Rhapsodie, situé 5 rue du Pont de Montaudran à Toulouse, s'inscrit dans la nouvelle organisation territoriale de l'État et le rapprochement des services Jeunesse, Engagement et Sports avec l'Éducation nationale. Cette opération de 2 200 m², financée à plus de 3,5 M€ par l'État, a permis de rationaliser l'implantation et l'organisation à Toulouse des services de la région académique Occitanie et de l'académie de Toulouse. Réalisé en 18 mois sur un site occupé avec la mobilisation de 22 entreprises, le bâtiment accueille aujourd'hui près de 130 agents et offre jusqu'à 300 postes de travail. Pensé pour favoriser la coopération, la performance énergétique et de nouveaux modes de travail plus collaboratifs, il illustre une administration plus agile, durable et lisible au service de la communauté éducative.

La région académique Occitanie, et tout particulièrement le service immobilier, ont assuré la maîtrise d'ouvrage de cette opération, menée en lien étroit avec les services du rectorat de l'académie de Toulouse.

L'opération a été inaugurée le 3 novembre 2025.

Commande publique durable : accompagner la transition environnementale des projets immobiliers

À compter du 22 août 2026, les acheteurs publics devront prendre en compte les considérations environnementales et sociales à toutes les étapes de leurs marchés, depuis la définition du besoin jusqu'aux conditions d'exécution.

Cette obligation se traduit notamment par l'intégration :

- d'un critère d'attribution à caractère environnemental ;
- de spécifications techniques et/ou de conditions d'exécution environnementales ;
- de considérations sociales pour les marchés dépassant les seuils européens de procédure.

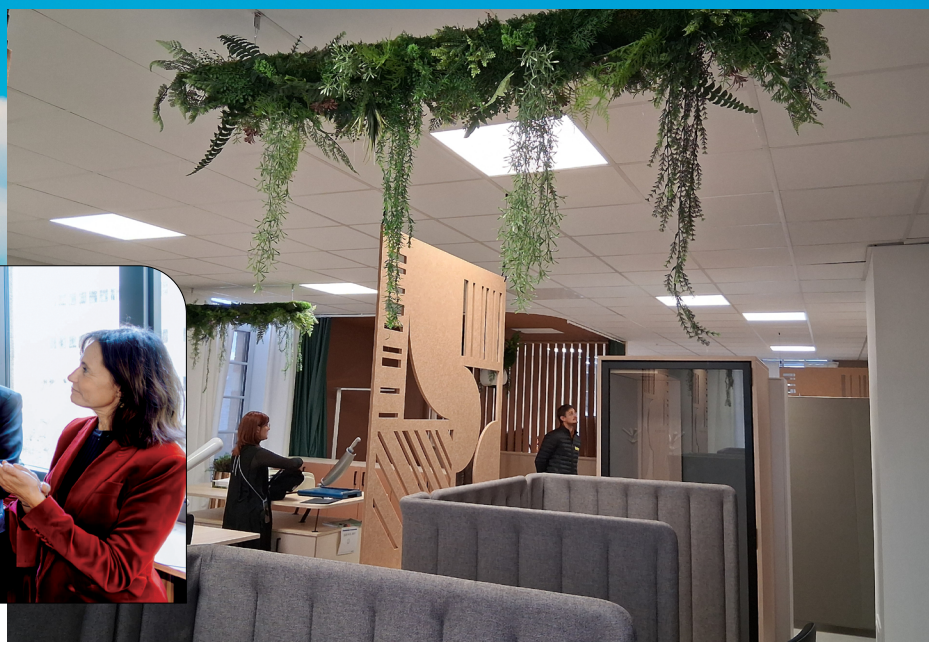
Dans ce contexte, la région académique porte une attention particulière à la mise en œuvre de ces dispositions dans le cadre des opérations de restructuration et de densification liés aux grands projets «Abbé de l'Epée» et «Canopé» situés à Montpellier. Ces projets visent un objectif énergétique et environnement ambitieux et constituent une opportunité majeure pour intégrer les objectifs de performance environnementale, de sobriété énergétique, de réduction de l'empreinte carbone et d'amélioration du confort des usagers. Les choix techniques et architecturaux favoriseront la maîtrise des consommations énergétiques.

Plus largement, un guide pratique de la commande publique en matière immobilière a été élaboré en 2026, constituant un document-cadre pour des achats de travaux plus performants.









Aménagement des nouveaux espaces de travail innovants de la DSDEN des Hautes-Pyrénées

Le projet de relogement des services de la DSDEN des Hautes-Pyrénées dans la cité Reffye à Tarbes (12 rue Amiral Courbet) a été l'occasion d'aménager des nouveaux espaces de travail innovants sur deux plateaux de 100m². Il s'agissait de concevoir des ateliers collaboratifs tenant des nouveaux modes de travail comme une fréquence importante de réunions en visio, et de s'adapter au mode de travail sédentaires ou nomades. L'aménagement de ces grands espaces a contribué à libérer la communication/ échanges, de créer des synergies, le travail collaboratif au sein des équipes tout en permettant de s'isoler dans des box ou bulles de confidentialité.

Des mobiliers en réemploi et de deuxième main ont été choisi pour partie dans la mise en place des équipements de ces espaces.

Cet aménagement a permis également de densifier l'occupation de ces locaux.

Le service immobilier de la région académique Occitanie a assuré la maîtrise d'ouvrage de cette opération, menée en lien étroit avec les services du de la DSDEN des Hautes-Pyrénées et accompagné par un prestataire spécialiste des aménagements innovants et de l'accompagnement au changement.

L'opération a été réceptionnée en septembre 2025.

TRANSITIONS | Réinventer les bâtiments pour une transition écologique et des environnements de travail durables

Soutien aux opérations immobilières transformantes des établissements de l'enseignement supérieur

Restructuration du site Hoche de l'Université de Nîmes

La région académique Occitanie a assuré, au bénéfice de l'université de Nîmes, la maîtrise d'ouvrage de la restructuration du site Hoche à Nîmes, ancien hôpital construit à la fin du XIX^{e} siècle.

Cette opération de 34 M€ s'inscrit dans la création du nouveau campus universitaire Hoche qui avait fait l'objet d'une première tranche de travaux livrée en 2013, destinée à accueillir les formations professionnalisantes dans le domaine des sciences et des arts. Les 2 dernières tranches, livrées en 2023 et fin 2025, sont dédiées à la recherche et aux enseignements scientifiques.

L'opération a été possible grâce à la mobilisation, essentiellement dans le cadre des contrats de projet Etat-Région, de différents partenaires, comme l'État, la Région, le Département du Gard, Nîmes Métropole et la ville de Nîmes.

La fin de la réhabilitation a été marquée par la reconstruction d'un dôme, détruit en 1965, et qui constituait avec la chapelle sur laquelle il était posé le point fort de la composition architecturale d'origine. Sa pose, le 3 mars 2025, a constitué un évènement médiatique.

Ainsi, et grâce à des travaux réalisés préalablement comme le rétablissement du niveau de la toiture de la chapelle, l'ouverture des chapelles latérales et la rénovation de l'intérieur, l'ensemble architectural remarquable chapelle-dôme a été reconstitué, réaffirmant la valeur symbolique de ce lieu à travers son changement d'usage et la création d'un signal architectural.

Le site rénové a été inauguré le 20 janvier 2026.







Travaux d'extension et de création de bâtiments au Pic du Midi

Livraison des travaux d'extension de la structure d'accueil des scientifiques et la création d'un bâtiment pour les équipements scientifiques de ré-aluminure à l'Observatoire Astronomique du Pic du Midi en Bigorre.

L'opération d'extension des infrastructures scientifiques du Pic du Midi de Bigorre, portée par l'Université de Toulouse, vise à renforcer les capacités d'accueil des chercheurs et à développer les équipements dédiés à l'observation scientifique. Le projet comprend l'extension du bâtiment Dauzère-Soler (hébergement, espaces de travail et plateforme environnementale) ainsi que la création d'un bâtiment dédié aux opérations de ré-aluminure du télescope Bernard Lyot.

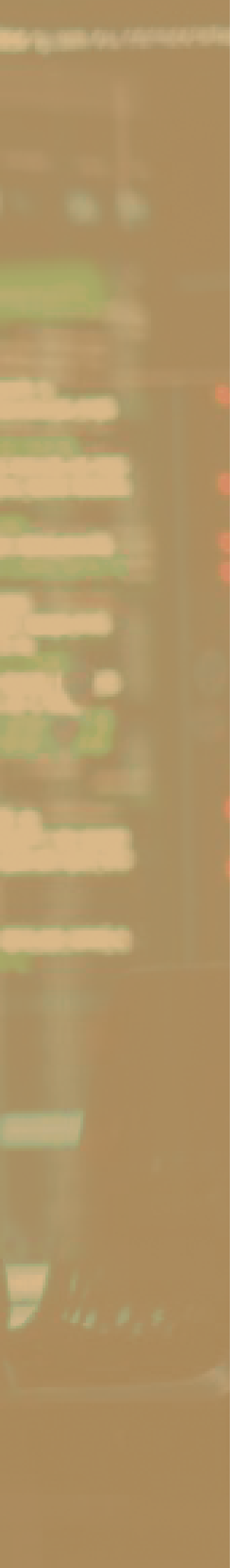
Réalisée dans un environnement de haute montagne particulièrement contraignant (2 877 m d'altitude, accès par téléphérique et hélicoptère, conditions climatiques extrêmes), l'opération a nécessité d'importants travaux d'adaptation et de sécurisation. Au-delà de sa vocation scientifique, ce programme immobilier contribue à la préservation et à la valorisation du site dans le cadre de sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, en renforçant durablement les infrastructures d'un observatoire reconnu pour sa valeur universelle exceptionnelle.

Les services de la région académique Occitanie ont accompagné ce projet au titre de la participation de l'Etat via des crédits du CPER, et par une expertise à toutes les étapes clés de l'opération.

Les travaux achevés, le site a été inauguré le 30 octobre 2025.







QUALITÉ

Plan d'action régional contre les risques cyber
Gouvernance des CMQ
Déontologie et prévention des conflits d'intérêts

6

6

QUALITÉ | Un plan d'action régional pour prévenir les risques cyber

Élaboration d'un protocole de gestion de crise cyber entre la région académique et la Région Occitanie



Les crises d'origine cyber impactent en profondeur le fonctionnement des institutions publiques, et l'actualité récente montre que les établissements scolaires sont des cibles au même titre que les services de l'État ou les collectivités territoriales. Dans ce contexte, la région académique Occitanie et la région Occitanie formalisent un protocole conjoint de gestion de crise cyber applicable aux lycées publics.

Ce document définit les règles communes de réponse à un incident ou à une crise d'origine cyber.

Le dispositif repose sur une chaine d'alerte simple et partagée avec les lycées pour détecter et signaler au plus vite les incidents. Il s'appuie également sur une chaine de qualification et de décision, intégrée aux dispositifs existants au sein de chacune des institutions, et en capacité d'activer une **cellule de crise**.

Cette cellule assure quatre fonctions indispensables à la gestion efficace d'une crise : **décision**, **veille**, **opération** et **communication**.

Pour l'éducation nationale, le chef du SDSA tient la fonction de décision, le conseiller technique aux risques majeurs la veille, la DSI[2] et le RSSI les opérations, et le directeur de la communication la fonction éponyme.

Le **protocole** se veut actionnable et ancré dans la gestion opérationnelle de la crise. Il **liste** des **actions** à réaliser pour protéger les différentes parties prenantes tant sur le plan technique par des **mesures d'endiguement** que par des mesures organisationnelles pour apporter une protection juridique et réglementaire.

La communication de crise représente un élément important et le protocole définit les principes de communication et les circuits de validation pour agir rapidement et de manière coordonnée. Des exemples de communications vers la presse, les familles et les personnels d'établissement complète le dispositif par des exemples utiles à la cellule de crise.

Organisation de la gouvernance de la sécurité numérique en région académique Occitanie



La gouvernance de la sécurité numérique dans la région académique Occitanie a été validée début 2026. Elle structure l'organisation de la sécurité du numérique en identifiants les acteurs, les instances de décisions et de suivis et l'articulation avec les services de défense et de sécurité académique. Adossé à ce document d'organisation, le plan d'action de la sécurité des systèmes d'information (SSI), se structure autour de trois axes :

- L'axe gouvernance couvre les rôles et responsabilités en matière de cybersécurité, les documents de sécurité, le pilotage des risques cyber par la région académique, ainsi que la sensibilisation des personnels.
- L'axe protection adresse l'environnement numérique des utilisateurs tant au niveau de leur poste de travail que des services qu'ils utilisent (réseau, applications en ligne…). L'axe protection inclut également la gestion et la protection des identités numériques.
- L'axe résilience comprend les projets à mettre en œuvre ou à renforcer pour permettre à la région académie de mieux résister à des incidents cybers majeurs. Parmi ces projets nous retrouvons la gestion des incidents, la gestion des crises, la fiabilisation des sauvegardes.

Le RSSI de la région académique est l'interlocuteur pivot de ce dispositif. Il assure la déclaration de tous incidents auprès de la COSSIM et collabore étroitement avec les Conseillers à la Sécurité Numérique des recteurs.

Ce plan d'action a été directement intégré à la nouvelle feuille de route 2026-2028 de la DSI[2].



Élaboration d'un plan de continuité d'activités des services régionaux

Sous l'impulsion du secrétaire général de région académique, une démarche de Plans de Continuité d'Activité (PCA) a été engagée en 2026 auprès des services régionaux académiques, avec vocation à s'étendre aux services académiques. Elle vise à maintenir les activités essentielles en mode dégradé en cas d'indisponibilité prolongée des systèmes informatiques, en cas de cyberattaque notamment.

La première étape est un Bilan d'Impact sur les Activités (BIA) : chaque service identifie ses activités et évalue les conséquences de leur arrêt selon six axes — impacts humains, sur les usagers, opérationnels, juridiques et réglementaires, sur l'image et financiers. Chaque axe est coté sur quatre niveaux (Faible / Moyen / Élevé / Critique). Les aspects juridiques et financiers ont fait l'objet d'une validation avec les services compétents.

À l'issue du BIA, les activités sont classées en trois niveaux de priorité — Essentielle, Importante, Secondaire — déterminant lesquelles devront faire l'objet de dispositifs de continuité adaptés. Ces dispositifs seront définis, documentés puis testés avant fin 2026.

Cette démarche s'articule avec le protocole de gestion de crise cyber, qui prévoit l'activation des PCA par les cellules de crise académiques en cas d'incident majeur, et leur articulation avec les Plans de Reprise d'Activité (PRA) lors de la sortie de crise.

Pour consulter le Protocole de gestion de crise État-Région

Pour consulter l'Organisation de la gouvernance de la sécurité numérique en région académique



Assurer une gouvernance des CMQ au plus haut niveau

La région académique a engagé une démarche ambitieuse pour ancrer les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) comme des leviers stratégiques de la relation école-entreprise. L'implication directe des recteurs aux Comités d'Orientation Stratégique (COS) envoie un signal fort : reconnaissance des CMQ comme acteurs clés de l'adaptation des formations aux besoins économiques.

Pour formaliser cette présence dans chacun des 15 CMQ de la région académique Occitanie, les conventions constitutives ont été révisées afin d'y intégrer une présidence ou une vice-présidence de la Rectrice de région académique (ou du Recteur de Toulouse), aux côtés des partenaires économiques et de la collectivité régionale. Cette évolution implique un renforcement de la préparation en amont des COS, avec un positionnement précoce dans l'agenda des recteurs, et tend à améliorer la fédération des acteurs territoriaux.

Par ailleurs, des pistes de simplification opérationnelle ont été proposées pour gagner en agilité, tout en valorisant l'impact des CMQ sur la carte des formations professionnelles.

Proposer une aide au pilotage

Une console de pilotage en cours de déploiement

La région académique a lancé en 2026 une console de pilotage dédiée aux CMQ, conçue pour structurer les données de suivi et d'activité des campus. Cet outil permet une gestion collaborative avec trois niveaux d'accès : administrateur régional (gestion des droits et des campus), Campus (saisie et consultation des données de son CMQ), et consultation (accès en lecture pour les partenaires).

Neuf rubriques clés y sont intégrées, allant de l'analyse socio-économique aux moyens financiers et humains, en passant par les parcours innovants, l'international, ou encore la qualité (référentiels de labellisation, bilans annuels).

Un tableau de bord offre des indicateurs filtrables sur les effectifs et publics cibles, tandis qu'un planning des événements recense les actions des campus.

Pour faciliter la transition, un import de données (via fichiers Excel) a été mis en place, accompagné de formations pour les DO et d'un support technique centralisé.

Une expertise achat au service du CMQ Mobilités et transport intelligent (MTI)

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance des CMQ, le service achats de la région académique a accompagné le CMQe MTI à toutes les étapes de l'acquisition d'une plateforme expérimentale dédiée aux véhicules électriques, autonomes et connectés, comprenant notamment un banc de roulage, son environnement logiciel et son système de pilotage. Le marché a été notifié en février 2026.

Cet accompagnement, de la définition du besoin à la notification du marché est souligné par le directeur opérationnel du CMQe MTI, Julien DEPRIESTER :

« Dans le cadre de l'acquisition de cette plateforme le SRAPA a accompagné le CMQe MTI tout au long de la procédure. Son appui a permis de sécuriser les différentes étapes du marché, d'apporter les éclairages nécessaires sur les aspects réglementaires et de contribuer ainsi à faciliter les échanges entre les différents acteurs du projet. Cette contribution a participé à la conduite d'une opération complexe, au croisement d'enjeux pédagogiques, techniques et financiers. Elle illustre l'intérêt d'un accompagnement transverse au service d'une gouvernance des CMQ plus structurée et partagée. »



QUALITÉ | Déontologie et prévention des conflits d'intérêts

Mise en œuvre d'un registre des cadeaux

Dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts, la région académique Occitanie a mis en place, par arrêté du 26 septembre 2025, un registre des cadeaux applicable à l'ensemble des directions et services régionaux, ainsi qu'aux SDJES de la région académique.

Ce dispositif vise à tracer tous les dons, gratifications ou avantages en nature reçus ou proposés aux agents dans l'exercice de leurs fonctions, sans seuil de valeur, afin de couvrir toute situation susceptible de créer une interférence entre intérêts publics et privés.

Les agents doivent informer leur supérieur hiérarchique de tout cadeau reçu ou proposé. Ce dernier transmet ensuite l'information au secrétariat général de région académique (via deontologie@region-academique-occitanie.fr) dans un délai de 15 jours pour inscription au registre. Les données, conservées six ans, sont traitées dans le respect du RGPD et accessibles uniquement aux autorités désignées (rectrice, secrétaire général, référent déontologue).

Inédit à l'échelle d'une région académique, ce registre s'inscrit dans une démarche de confiance et de transparence, complétant le recueil des liens d'intérêts pour sécuriser les pratiques professionnelles.

Création d'un recueil des liens d'intérêts

La région académique Occitanie a instauré, par arrêté du 26 septembre 2025, un recueil des liens d'intérêts pour permettre aux agents de déclarer toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou avéré, conformément aux articles L. 121-4 et L. 122-1 du code général de la fonction publique.

Les agents peuvent transmettre leur déclaration par voie dématérialisée et sécurisée à l'adresse deontologie@region-academique-occitanie.fr, en utilisant un formulaire type (annexe à l'arrêté).

Cette saisine, confidentielle et traçable, est accessible aux seuls acteurs autorisés : rectrice, secrétaire général, référent déontologue, et éventuellement le supérieur hiérarchique ou l'autorité disciplinaire. Les déclarations sont conservées six ans avant destruction, dans le respect du RGPD.

L'objectif est de sécuriser les agents tout en renforçant la transparence et la prévention des risques déontologiques. Une approche dialoguée est encouragée, avec un échange préalable avec le supérieur hiérarchique, bien que la transmission directe soit possible.

Crédit photos : Région Académique Occitanie - Préfecture de région Occitanie | AX 641 RAO 03072026

Directrice de la publication
Carole DRUCKER-GODARD
Rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Région académique Occitanie
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier CEDEX 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Création et réalisation
Michaël MARCHAIS
Service Communication - PAO

Impression
PCC International

RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité